

---

# JOURNAL OFFICIEL



**DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DÉBATS PARLEMENTAIRES**  
**ASSEMBLÉE NATIONALE**

---

**CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958**

**8<sup>e</sup> Législature**

**SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1986-1987**

**(5<sup>e</sup> SÉANCE)**

**COMPTE RENDU INTÉGRAL**

**2<sup>e</sup> séance du mercredi 8 avril 1987**

## SOMMAIRE

### PRÉSIDENCE DE M. CHARLES MILLON

**1. Equipement militaire pour les années 1987-1991.**

Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, d'un projet de loi de programme (p. 103).

M. André Giraud, ministre de la défense.

Question préalable de M. Lajoinie : MM. Michel Peyret, Pierre Mauger. - Rejet.

M. le président.

Discussion générale :

MM. Pierre Sergent,  
Paul Quilès,  
Jean-Marie Daillet,  
Pierre Pascallon, le ministre, le président,  
Yvon Briant,  
Jean-Pierre Chevènement,  
Daniel Colin,  
Jacques Baumel.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

**2. Dépôt d'un rapport** (p. 121).

**3. Dépôt d'un rapport sur les résultats de l'application de la loi n° 80-384 du 24 octobre 1980 créant une distribution d'actions en faveur des salariés des entreprises industrielles et commerciales** (p. 121).

**4. Dépôt d'un rapport sur le contrôle a posteriori des actes des collectivités locales et des établissements publics locaux** (p. 121).

**5. Ordre du jour** (p. 121).

# COMPTE RENDU INTEGRAL

**PRÉSIDENCE DE M. CHARLES MILLON,**

**vice-président**

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

## **ÉQUIPEMENT MILITAIRE POUR LES ANNÉES 1987-1991**

**Suite de la discussion, après déclaration d'urgence,  
d'un projet de loi de programme**

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi de programme relatif à l'équipement militaire pour les années 1987-1991 (nos 432, 622).

La parole est à M. le ministre de la défense.

**M. André Giraud, ministre de la défense.** Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, la défense d'un grand pays comme la France trouve ses racines dans l'histoire et sa vitalité dans le destin qu'il s'est forgé. La volonté de se défendre n'est pas un choix plus ou moins aléatoire des hommes à un moment donné. C'est une exigence permanente. Le devoir du Gouvernement est d'affronter les menaces d'aujourd'hui et de demain avec lucidité et détermination. Les menaces sont fortes et il nous faut y faire face.

Nos prédécesseurs s'y sont employés depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Ils ont rendu à la France sa marine de guerre dont il ne restait à peu près rien en 1945. Ils ont donné à notre pays l'aviation militaire qui lui avait fait tant défaut en 1940. Ils ont reconstitué un armement terrestre. Ils ont, à l'initiative du général de Gaulle, jeté les fondements de la force de dissuasion nucléaire, puis ils l'ont modernisée.

Mais l'accélération du progrès technologique et l'approfondissement des déséquilibres et des incertitudes ne nous laissent aucun répit et ne permettent aucun relâchement.

C'est pourquoi le Gouvernement vous propose de prendre votre part à un effort renouvelé de défense, traduit dans la loi que j'ai l'honneur de vous présenter.

Cet effort a trois caractéristiques : il est adapté aux menaces du temps moderne, il est volontariste dans les limites que permet l'économie, il est organisé pour contribuer à la modernisation de notre technologie.

M. le Premier ministre a bien voulu marquer, dès l'ouverture de ce débat, toute l'importance qu'il attache à la défense du pays, en souligner les grandes orientations et rappeler que cette politique fait partie de l'action résolue que mène le Gouvernement pour que la France maintienne son indépendance et sa place dans le monde.

Il m'appartient, maintenant, de vous présenter ce texte. Il comporte trois parties : un exposé des motifs qui analyse le contexte international et technologique qui environne notre défense ; les articles, qui fixent le cadre financier d'un effort de cinq ans ; et une annexe qui exprime de façon condensée les orientations de notre politique de défense. Cette annexe mentionne les principaux armements qui permettent de les mettre en œuvre et en fixe les repères chiffrés essentiels.

La loi introduit plusieurs innovations. Contrairement aux deux précédentes, elle ne chiffre que les dépenses d'équipement. Elle est exprimée en crédits de paiement et, pour la première fois - il faut le noter -, en francs constants. Elle prévoit une programmation glissante à l'horizon de cinq ans, qui permet une éventuelle révision au bout de deux ans en fonction de la situation économique et de l'état de notre défense à cette échéance. Telle qu'elle vous est présentée, la loi fixe à 474 milliards de francs le total des crédits de paiement qui seront consacrés à l'équipement des forces armées au cours des années 1987-1991.

Certes, nous disposons d'une loi de programmation votée en 1983. Elle a eu son utilité en son temps, mais elle n'est plus adaptée aux nécessités actuelles. De nouveaux enjeux militaires sont apparus. Un réexamen d'ensemble des grands programmes de notre défense est nécessaire. En ce qui concerne les équipements, l'exécution de la loi était rendue difficile par un écart croissant entre les prévisions en volume initiales et les dotations budgétaires effectivement ouvertes. Car, depuis quelques années, les budgets militaires ne progressaient plus. Leur part dans la production nationale se réduisait au cours des ans.

La nouvelle loi, comme vous l'avez constaté à l'occasion du récent débat budgétaire, modifie résolument cette tendance et engage, au contraire, notre équipement militaire sur la voie du redressement : une croissance des crédits en francs constants dès le début, de 11 p. 100 en 1987, puis de 6 p. 100 annuellement. Avec une hypothèse raisonnable de croissance des dépenses de fonctionnement, le budget de la défense atteindra en 1991 un chiffre avoisinant 4 p. 100 du produit national brut.

Jamais, dans une loi de programmation militaire, autant de programmes majeurs n'auront pu être inscrits : sous-marins nucléaires de nouvelle génération ; équipement de nos sous-marins actuels avec le système M4 qui en change considérablement l'efficacité ; augmentation des zones de patrouille par allègement des têtes nucléaires ; lancement du futur système M5, du satellite d'observation Hélios, du système de transmissions par satellite Syracuse 2 ; nouvelle composante stratégique S4 ; système mobile préstratégique Hadès, Mirage 2000 nucléaire ; avions de détection AWACS, avion de combat futur, systèmes anti-aériens ; avions de transport à courte distance ; missiles air-air ou air-sol de nouvelle génération, char de bataille Leclerc ; hélicoptères de combat, d'appui, de transport et de surveillance du champ de bataille ; véhicules blindés et logistiques ; armes antichars ; lance-roquettes multiples ; canons ; transmissions modernes ; porte-avions nucléaire ; avions de patrouille maritime ; sous-marins nucléaires d'attaque ; corvettes et frégates anti-aériennes, anti sous-marines ; bâtiments antimines océaniques ; torpilles nouvelles ; missiles mer-mer ; bâtiments de présence.

**M. Michel Rocard.** Monsieur le ministre, n'insistez pas trop sur cette liste ! On ne fera pas tout cela même si nous sommes tous d'accord pour le juger nécessaire !

**M. le ministre de la défense.** Ce serait peut-être le cas, monsieur le député, si vous en aviez la charge. Quant à moi, j'ai la prétention que nous ferons ce que j'annonce. *(Très bien ! et applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

L'effort ainsi défini présente trois caractéristiques : il est nécessaire, maximum et très serré.

C'est un effort nécessaire : il était temps de l'accomplir tant l'obsolescence guette, si elle ne les a pas déjà atteints, plusieurs de nos systèmes d'armes.

C'est un effort maximum pour le Gouvernement tant les exigences financières du redressement nous sollicitent par ailleurs.

Mais, face aux besoins, c'est un effort très serré qui nous contraint à autant de rigueur dans les choix essentiels que dans la gestion quotidienne, tout en maintenant les exigences de l'entraînement et de l'activité.

Nos moyens actuels ne nous permettent pas d'atteindre le taux de dépenses militaires des Etats-Unis - 6,4 p. 100 - ni même du Royaume-Uni - 5 p. 100. Notre budget sera analogue à celui de la République fédérale d'Allemagne et notre société démocratique ne cherche nullement à se comparer à l'Union soviétique dont les dépenses militaires dépassent 15 p. 100 du produit national brut. (*Exclamations et rires sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. Henri Louet.** Eh oui !

**M. Jacques Peyrat.** Et ça les fait rire !

**M. le ministre de la défense.** Les rapports qui viennent de vous être présentés comportent des analyses approfondies des programmes envisagés. Ils utilisent entre autres des indications communiquées aux rapporteurs et dont certaines, je tiens à le dire, sont susceptibles d'évoluer selon les nécessités.

Il m'est particulièrement agréable de rendre hommage au travail considérable ainsi accompli par votre commission de la défense, sous la présidence de M. François Fillon qui a même pris personnellement la charge du rapport, ainsi qu'aux études précises effectuées par MM. Yves Guéna et Jacques Godfrain au nom de vos commissions des finances et des affaires étrangères.

Nous avons tous été particulièrement impressionnés par les rapports lumineux qui nous ont été présentés tant sur les aspects stratégiques et militaires de notre défense, par M. Fillon, que sur l'environnement international, par M. Godfrain, et sur les incidences économiques, par M. Yves Guéna. La qualité de ces rapports me dispensera d'entrer plus avant dans l'exégèse du texte de loi lui-même, d'autant plus que je répondrai aux questions particulières incluses dans les rapports ainsi qu'à celles des différents parlementaires qui interviendront au cours du débat.

Un effort financier, oui. Mais pour quelle politique de défense ? Répondre à cette question, c'est d'abord déterminer la nature des menaces auxquelles nous sommes exposés.

La première serait la rupture de l'équilibre mondial. Depuis la Seconde Guerre mondiale, c'est l'équilibre nucléaire global entre les deux grands qui a interdit jusqu'ici, grâce au mécanisme de la dissuasion, un affrontement planétaire qui ne pourrait être que suicidaire. Chacune de ces puissances, convaincue que l'autre conserverait, après une première frappe nucléaire stratégique, les moyens d'une deuxième frappe permettant une riposte destructive, ne saurait s'engager dans l'aventure.

Les menaces sur la paix mondiale peuvent donc d'abord provenir de la rupture de cet équilibre par des avancées technologiques.

Ainsi les progrès accomplis sur la précision des armes ou sur la furtivité des trajectoires accroissent, à volume constant d'armement, leur capacité de destruction. Ces progrès, s'ils étaient accomplis par l'une des parties seulement, pourraient porter atteinte à cet équilibre. Il en serait de même s'il s'agissait d'une modification des installations de défense, limitées jusqu'à présent en nombre par le traité A.B.M.

Tous ces progrès constituent un élément essentiel qui doit être pris en compte par les forces de dissuasion nucléaires françaises et imposent la modernisation de celles-ci pour assurer le maintien de leur crédibilité et de leur efficacité.

On est d'ailleurs obligé de constater que, pour ce maintien de l'équilibre, les deux Grands se sont livrés à une sorte de course poursuite qui les a conduits à entretenir chacun aujourd'hui plus de 11 000 têtes nucléaires, alors que la dissuasion mutuelle pourrait tout aussi bien s'établir, par entente entre eux, à un niveau beaucoup plus faible.

Mais cet équilibre entre les deux superpuissances ne suffit pas à maintenir la paix partout. Les nombreux conflits qui ont perturbé le monde au cours de l'histoire et ceux qui le perturbent encore nous enseignent que ce sont les déséquilibres régionaux qui génèrent les conflits dans les zones où ils existent.

Il est essentiel pour nous que la dissuasion assure aussi la paix au niveau de l'Europe et décourage tout agresseur d'y déclencher un conflit de niveau limité. Car ce terme ne doit pas tromper : un conflit limité, un conflit conventionnel, dépasserait déjà en horreur, compte tenu du progrès des armements, la Seconde Guerre mondiale.

De ce point de vue, la situation n'a jamais été plus préoccupante car la tentation est toujours grande d'utiliser une supériorité. Or le bloc soviétique a constitué des arsenaux dont la supériorité quantitative et parfois qualitative sur ceux de l'Alliance atlantique est profondément inquiétante.

**M. Jean-Marie Daillet.** C'est vrai !

**M. le ministre de la défense.** En ce qui concerne les armements aéroterrestres, on peut estimer que le potentiel du Pacte de Varsovie est le double de son homologue occidental. Avec des écarts parfois beaucoup plus importants : trois fois plus de chars, de pièces d'artillerie et d'hélicoptères armés, dix fois plus de missiles anti-aériens ou de lance-roquettes.

Malgré l'interdiction qui est faite de l'usage des armes chimiques et biologiques par un traité international de 1925, des stocks considérables ont été accumulés à l'Est, utilisables avec des lanceurs existants et capables de paralyser nos défenses ou d'anéantir nos populations dans d'horribles souffrances.

La supériorité des forces du Pacte de Varsovie est impressionnante aussi pour ce qui est des armements nucléaires de courte portée car le rapport est de sept contre un. Encore faut-il savoir que la portée des missiles qui sont situés à l'Ouest ne leur permet pas d'atteindre la frontière de l'Union soviétique.

Cette constatation permet de comprendre l'attention apportée aux armes nucléaires intermédiaires. Ce sont les missiles qui, pouvant dépasser la Pologne pour atteindre l'Union soviétique, ont un effet dissuasif réel et représentent donc pour la sécurité de l'Europe un atout important. L'équilibre y est à peu près atteint, en nombre de vecteurs sinon en nombre de têtes. Mais une nouvelle menace apparaîtrait à l'horizon si leur disparition ne devait pas s'accompagner de dispositions pour assurer le rééquilibrage des autres types d'armement.

**M. Jean-Marie Daillet.** Bien sûr !

**M. le ministre de la défense.** La défense de la France ne concerne pas seulement le centre de l'Europe. La sécurité en Méditerranée est tout aussi importante. Les lignes de ravitaillement de l'Europe ne doivent pas être interrompues et l'on ne peut qu'être préoccupé par les menaces qui pèsent sur le Moyen-Orient et le nord de l'Afrique : les troubles, voire les guerres liées à des fanatismes religieux, ethniques ou idéologiques, alors même que certaines de ces zones connaissent une croissance démographique galopante accentuant les déséquilibres et difficilement compatible avec l'amélioration de leur situation économique.

Les événements qui se déroulent en Irak, en Iran, au Liban, au Tchad, illustrent la réalité de ces menaces. Ce qui se passe dans ce dernier pays nous conduit à tourner nos regards vers l'Afrique à laquelle nous unissons tant d'amitiés, ainsi que des accords de coopération ou de défense.

Chacun mesure ce que signifierait pour l'Occident en général, et pour l'Europe en particulier, une nouvelle avancée, sur ce continent pauvre et déshérité...

**M. Jean-Marie Daillet.** Oh, oui !

**M. le ministre de la défense.** ... de la pénétration étrangère et de la subversion idéologique auxquelles ont succombé déjà quelques pays.

Nous devons parer aussi aux menaces qui pèsent sur nos départements et territoires d'outre-mer, prolongement essentiel de la réalité nationale.

L'outre-mer, c'est la Réunion, Mayotte et l'océan Indien, les Caraïbes, où notre présence est multiséculaire ; c'est la Guyane, plate-forme européenne de l'espace ; c'est notre immense zone du Pacifique - si chère à notre cœur - qui fait de la France la troisième puissance maritime du monde en superficie ; c'est, à travers toutes les différences d'origine, de coutumes et de couleur, ce qui fait l'unité profonde d'une culture et d'une civilisation.

Car notre premier armement, mesdames, messieurs les députés, c'est bien l'identité et la cohésion de la nation. C'est le plus important, celui que la loi ne peut pas imposer, mais celui que le Parlement peut exprimer.

Notre pays a payé cher et longtemps l'imprévoyance qui l'a conduit à la défaite de 1940. Et, plus récemment, les hésitations qui ont précédé la décolonisation avec les occasions perdues et les sacrifices sans récompense.

Aujourd'hui, la situation est plus encourageante. Un récent sondage indiquait que deux Français sur trois étaient d'accord sur la dissuasion nucléaire, le service militaire et l'appartenance à l'Alliance atlantique.

Mon vœu est que ce consensus soit préservé, voire renforcé. Il ajoute par lui-même à la force de nos armes. A l'intérieur, il cimenterait l'unité nationale. A l'extérieur, il consolide notre crédibilité : personne désormais ne doit pouvoir spéculer sur des revirements ou remises en cause de nos choix fondamentaux. Le vote du projet de loi est l'occasion qui vous est donnée de manifester la cohésion nationale sur l'essentiel.

Cette cohésion est la meilleure protection contre toute tentative visant, à travers propagandes ou fausses nouvelles, à affaiblir le tissu national. J'ai eu l'occasion de dire combien, à cet égard, la lucidité de tous ceux qui concourent à la formation de cette opinion était nécessaire.

Face à ces menaces, nos propositions d'action et nos choix d'équipements s'inscrivent dans un dispositif cohérent, s'inspirant notamment des quatre considérations suivantes, qui ont guidé les choix que nous avons dû effectuer.

Nous avons tout d'abord pris en compte la volonté de la France de rester indépendante, condition nécessaire à son maintien au rang de grande puissance. Cela nous a conduits à retenir en priorité les programmes relatifs à la dissuasion nucléaire qui constitue la clé de voûte de notre défense contre quelque agression que ce soit. Il convient d'en préserver la crédibilité par le maintien de sa capacité de pénétration, de sa discrétion et de son efficacité, alors même que nous devons nous attendre à un renforcement et à un certain changement de nature des défenses terminales.

A cet objectif répondent les mesures relatives à la modernisation de la force océanique stratégique, la préparation d'une deuxième composante stratégique destinée à remplacer les composantes terrestres et pilotées actuelles.

A ce premier objectif peuvent être également rattachés, bien qu'ils concourent à d'autres chapitres de notre défense, la modernisation de l'armement préstratégique et le programme de satellite d'observation.

Ensuite nous avons retenu comme critère dimensionnant de nos forces aéroterrestres la considération des menaces sur le théâtre Centre-Europe. La France contribue déjà à y parer grâce à sa stratégie propre de dissuasion - cela a d'ailleurs été reconnu à la conférence d'Ottawa.

Mais la présence de la France dans le dispositif européen ne peut se limiter à cela. Pour notre pays, qui a l'ambition de participer à la construction de l'Europe, une présence significative dans la défense conventionnelle aux côtés de nos alliés est indispensable. Elle ne remplira son objet, militaire et politique, que s'il s'agit de forces modernes, mobiles, capables d'un engagement rapide dès les premières heures ou les premiers jours du conflit. Naturellement, ces forces continueront à être organisées de telle sorte que leur engagement et leur commandement relèvent de décisions nationales.

Le lien entre les forces conventionnelles et la menace de recours aux armes nucléaires permet de compenser le déséquilibre des forces conventionnelles en présence, et de dissuader un agresseur éventuel de toute attaque.

L'accumulation, sur ce théâtre d'opérations, de stocks d'armes chimiques nous a obligés à prévoir, au cas où les négociations en cours, que nous appuyons de tous nos vœux, n'aboutiraient pas, de préparer notre pays à disposer d'une capacité de dissuasion appropriée.

Ce sont aussi les considérations de protection du territoire national qui guident nos choix quant à la nature et au dimensionnement de nos équipements de défense aérienne de la plus grande partie de notre marine et de nos forces aéronavales.

Notre troisième considération a porté sur le maintien de la présence française dans le monde, la protection de nos intérêts lointains, de nos amis, de nos lignes de ravitaillement. Or les moyens précédemment définis sont largement utilisables pour les interventions extérieures si l'on a prévu en temps utile les quelques adaptations le permettant.

La part exclusivement consacrée à cet aspect de notre défense est ainsi relativement limitée. Elle concerne principalement le transport aérien et la fonction de présence de la marine nationale.

Enfin, nos arrières doivent rester solides et le tissu national doit être résistant en toutes circonstances. Le terrorisme, voire la délinquance, nous alertent dès le temps de paix.

A cet égard, le rôle capital de la gendarmerie se voit largement accru en cas de crise ou de conflit. On verrait sans doute alors apparaître des actions subversives, des sabotages - ils sont préparés à l'avance - des opérations militaires localisées - elles sont préparées aussi - des entreprises de désinformation - elles commencent dès le temps de paix - des désordres ici et là : au total, si nous n'y prenons garde, nous aurions un peuple désemparé.

Les gendarmes, gardiens familiers de la tranquillité des Français, aidés de 120 000 réservistes de la gendarmerie, seront naturellement leur premier recours. La capacité du pays à faire face à l'agresseur dépendra aussi de l'engagement des réserves qui seront alors l'expression vivante et bien réelle de la volonté de défense qu'elles expriment déjà sous d'autres formes dès le temps de paix.

C'est pourquoi le projet de loi prévoit de renforcer les moyens et la mobilité de la gendarmerie et les réseaux de transmissions nécessaires au bon fonctionnement de la défense opérationnelle du territoire tandis que l'équipement global des réserves bénéficie directement de l'effort consenti au profit des unités d'active.

L'examen de la loi de programme ne serait pas complet si le Parlement n'en appréciait pas aussi l'impact économique. La puissance militaire des nations n'est plus depuis longtemps le simple reflet de leur population. Elle est, certes, conditionnée par les moyens financiers accordés à leurs armements mais elle reflète aussi aujourd'hui ce que les peuples savent en faire, c'est-à-dire la qualité de leur technologie.

Les programmes d'armement induisent des emplois français. Ils vont irriguer la plupart des industries modernes, leurs laboratoires, leurs ateliers de prototypes, leurs usines, alimenter la recherche et l'innovation dans la compétition intellectuelle avec l'étranger.

Le projet de loi prévoit aussi des moyens de développer la collaboration aux activités de défense de l'ensemble de la Communauté scientifique et d'animer la formation de haut niveau pour les jeunes.

Nous veillerons au bon fonctionnement de tous ces mécanismes essentiels. Les Etats-Unis n'ont jamais eu de politique industrielle et ne veulent pas en avoir, mais personne ne saurait nier l'effet d'entraînement considérable qu'ont eu les grands programmes sur leur industrie et leurs universités. Le Pentagone assure à lui seul 40 p. 100 de l'effort de recherche et de développement national.

En votant la loi de programme, mesdames, messieurs les députés, c'est une véritable locomotive du développement économique que vous allez alimenter.

Depuis que ce projet de loi a été déposé, des initiatives ont été prises tant à Reykjavik qu'à Genève, et il est légitime que nous en analysons ensemble les conséquences.

La France n'a jamais mesuré ses efforts en faveur de la paix et du désarmement. Le président Giscard d'Estaing, venu pour la première fois faire entendre au plus haut niveau la voix de la France à la tribune de l'Assemblée générale des Nations unies, le 25 mai 1978, avait spectaculairement relancé une approche du désarmement fondée sur trois idées fondamentales : il existe pour chaque Etat un droit légitime à la sécurité ; le désarmement n'est pas le monopole de quelques uns, mais l'affaire de tous ; l'approche du désarmement doit tenir compte des situations régionales.

Cinq ans plus tard, le 28 septembre 1983, le président Mitterrand, à la même tribune, rappela l'attachement de notre pays au désarmement nucléaire des deux Grands et les trois conditions qui, une fois réalisées - mais seulement une fois réalisées - permettraient aux trois autres puissances nucléaires militaires, dont la France, de s'associer à cet effort de réduction. Ces conditions, vous le savez, gardent aujourd'hui toute leur valeur et continuent à déterminer notre politique.

C'est qu'en effet, en matière nucléaire, le niveau atteint par l'armement stratégique des deux superpuissances - 11 000 à 13 000 têtes de chaque côté - est inutilement élevé.

Pourquoi les Etats-Unis et l'U.R.S.S., qui peuvent le faire sans que personne y trouve à redire, ne diminuent-ils pas massivement ce surarmement ? Pourquoi M. Gorbatchev, s'il est vrai qu'il cherche à alléger le poids de ses charges militaires, n'accepte-t-il pas la proposition que M. Reagan lui a faite depuis longtemps d'une réduction de 50 p. 100 ? Pourquoi proposer plutôt la suppression, parmi les 11 000 têtes nucléaires, des seules 300 qui, situées en Europe de l'Ouest

- si l'on met à part les forces britanniques et françaises - sont les seules capables de dépasser la Pologne ? Pourquoi poursuivre à marches forcées, et dans tous les domaines, y compris nucléaire, les programmes qui accroissent les armements ?

En matière de désarmement, ce qui compte, c'est de choisir des voies qui accroissent la sécurité, et la sécurité n'est pas favorisée si les voies choisies font apparaître des déséquilibres locaux.

L'Europe est concernée. Tout désarmement en Europe doit être « équilibré ». Or, en matière nucléaire, la notion d'équilibre ne s'apprécie pas en nombre de têtes, ni en nombre de vecteurs, mais en effet dissuasif. Si « l'option zéro » était décidée sans que d'autres dispositions soient prises, l'Union soviétique pourrait continuer à menacer l'Europe avec les 11 000 têtes nucléaires qui lui resteraient...

**M. Jean-Pierre Bechter.** Très juste !

**M. le ministre de la défense.** ... alors qu'en Europe - si l'on met à part les armes françaises et britanniques - ne subsisterait plus sur son sol aucune arme susceptible d'atteindre l'Union soviétique.

Pour n'être pas les perdants de « l'option zéro », il est impératif que les Européens, comme le rappelait tout à l'heure M. le Premier ministre, décident de mieux prendre en charge leur propre défense, en maintenant ou même en renforçant une dissuasion nucléaire indispensable et en prenant bien soin de ne pas distendre les étroites relations qui devront continuer longtemps à exister entre les Etats-Unis et notre continent. N'oublions pas que ces relations se traduisent aujourd'hui tout autant par la présence d'armes nucléaires que par celle de troupes.

Si nous considérons seulement la défense militaire du territoire français par la dissuasion, les conversations de Reykjavik et de Genève n'introduisent aucun élément nouveau. La position française est bien connue et elle n'a pas changé : nos armes nucléaires ne sauraient en aucun cas être concernées par ces négociations auxquelles nous ne prenons aucune part.

**M. Yves Guéna, rapporteur pour avis de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.** Très bien !

**M. le ministre de la défense.** Mais, comme l'a souligné le Premier ministre et comme l'a repris la loi : « Si la survie de la nation se joue aux frontières du pays, sa sécurité, elle, peut se jouer aux frontières de ses voisins ».

Ainsi, dans cette période où l'Europe sent bien que ce qui se joue est important pour elle, s'exprime une aspiration croissante à la construction d'une Europe de la défense.

Cette construction commence par l'expression d'une volonté commune ; la charte de l'Union de l'Europe occidentale pourrait en être la base.

J'en rappelle les cinq principes.

La dissuasion nucléaire demeure le seul moyen de prévenir efficacement toute guerre en Europe.

La menace qui pèse sur l'Europe de l'Ouest doit être considérée dans sa globalité : armes nucléaires de toute portée, déséquilibre des forces conventionnelles et chimiques, c'est en fonction de cette menace globale que doivent se définir tant les capacités de dissuasion que les efforts de désarmement.

Le maintien de l'effort de défense des Etats européens à un niveau correspondant à la menace est une nécessité. L'apport des forces nucléaires françaises et britanniques est un facteur essentiel.

La dissuasion en Europe nécessite le couplage stratégique entre les deux rives de l'Atlantique ; celui-ci se matérialise par la présence de forces classiques et nucléaires américaines sur notre continent.

Le désarmement doit se donner pour but de renforcer la sécurité à des niveaux d'armement plus bas par des accords réalistes et vérifiables.

Tels sont, mesdames et messieurs les députés, les cinq principes proposés comme charte de sécurité de l'Europe par le Premier ministre, M. Jacques Chirac, le 2 décembre 1986. Ils sont actuellement examinés par nos partenaires. Souhaitons que cet examen aboutisse à leur approbation !

A partir d'une telle volonté commune exprimée par les gouvernements, les états-majors pourraient rapprocher leurs points de vue, les échanges et les collaborations entre les armées se développer. Des progrès sont déjà sensibles : une

certaine collaboration franco-britannique relative à l'environnement de nos forces nucléaires, un rapprochement de l'Espagne, de l'Italie et de la France sur les problèmes de sécurité en Méditerranée, la convergence des besoins français et allemands en matière d'hélicoptères antichars. Ce ne sont que quelques exemples. Les cas se multiplieront. Progressivement, les industries d'armement opéreront sur un véritable « marché commun des armements » ; le gaspillage des frais de développement sera évité, le prix des armements baissera par effet de série. Et cette évolution ne s'oppose pas au principe de l'Alliance atlantique qui se trouverait au contraire renforcée par l'émergence d'un « pilier européen de l'Alliance ».

Les pessimistes rappelleront sans doute tous les efforts infructueux déployés depuis des décennies pour construire l'Europe. Mais il n'y a pas lieu de renoncer. Rappelons-nous le dialogue rapporté par Joseph de Maistre : « Dites-moi, monsieur le général, qu'est-ce qu'une bataille perdue ? Je n'ai jamais bien compris cela. » - Il me répondit après un moment de silence : « C'est une bataille qu'on croit avoir perdue. »

Je voudrais en terminant rappeler le sens profond de l'effort de défense demandé au pays. J'étais adolescent lorsque les troupes étrangères sont entrées dans ma ville, défilant en chantant devant les volets clos, poussant devant elles les hordes de réfugiés. Un an plus tôt, personne ne l'aurait seulement imaginé ; la guerre paraît toujours lointaine en temps de paix. J'ai connu l'Occupation et la dictature, l'humiliation, la faim, l'injustice et les deuils. Je me souviens de l'ivresse de la Libération et je dis aux jeunes qui n'ont pas connu cela que la liberté n'a pas de prix et que le courage est facile lorsqu'il s'agit de la défendre. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F., sur quelques bancs du groupe Front national [R.N.] et sur divers bancs du groupe socialiste.)* Toutes les autres libertés sont subordonnées à la liberté tout court.

**Mme Florence d'Harcourt et M. Jean-Marie Daillet.** Absolument !

**M. le ministre de la défense.** L'objet de notre défense, il faut l'affirmer, est de maintenir la paix. Nous ne menaçons personne. Tout agresseur qui songerait à s'en prendre aux intérêts de la France doit savoir que notre pays s'est doté des moyens de l'en dissuader.

Cette mission rassurante de la défense française a une portée qui dépasse largement nos frontières : notre système de valeurs est une référence d'humanisme et notre capacité de résistance est un point d'appui pour tous ceux qui croient à la liberté.

Je ne saurais terminer la présentation de ce projet de loi, mesdames, messieurs les députés, relative à l'équipement militaire sans évoquer les hommes et les femmes à qui vous allez le confier. Sachez qu'ils méritent cette confiance. Ils mesurent l'effort de la nation. Ils en sont dignes. Toujours soldats, combattants s'il le faut, mais aussi gestionnaires lucides, techniciens à la pointe du progrès, soucieux d'une formation exigeante, bref témoins et acteurs d'une nation moderne.

Des hommes et des femmes qui connaissent la valeur des traditions militaires forgées par tant de sacrifices à travers l'histoire, mais qui s'efforcent aujourd'hui d'appliquer ces vertus au cœur de la réalité humaine, économique, technologique, au contact de notre jeunesse, et qui n'ont pas d'autre ambition que de tirer le meilleur parti des atouts que vous leur donnez pour servir la France. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R., sur quelques bancs du groupe Front national [R.N.] et sur divers bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** M. Lajoinie oppose la question préalable, en vertu de l'article 91, alinéa 4, du règlement.

La parole est à M. Michel Peyret.

**M. Michel Peyret.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, le groupe communiste a pris l'initiative de cette question préalable pour souligner avec force qu'il est parfaitement inadmissible de soumettre un tel projet de loi à la représentation nationale *(Murmures sur plusieurs bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*...

**Mme Florence d'Harcourt.** Ce n'est pas vrai !

**M. Michel Peyret.** ... non point le principe d'une programmation en tant que telle, mais ses modalités et son contenu.

Permettez-moi d'abord de remarquer combien il est singulier de demander aux députés de se prononcer sur un projet qui est déjà en application puisque l'année 1987 constitue la première année de programmation.

**M. Jean-Marie Daillet.** Mais on n'a pas voté, l'année dernière !

**M. Michel Peyrot.** Mais ce point devient un détail si l'on se rapporte aux caractéristiques mêmes du texte.

Ce dernier vise à remplacer la précédente programmation militaire - qu'il abroge - par une nouvelle programmation.

Or, celle-ci ne concerne que les crédits d'équipement.

Une impasse totale et délibérée est ainsi faite sur les crédits nécessaires au fonctionnement des armées. Que vont devenir ces derniers ? Le projet de loi ne le dit pas.

Un système de défense ne peut pourtant se passer de crédits de fonctionnement. Une politique de défense se définit bien aussi en fonction des moyens réservés aux hommes, aux exercices, à l'entretien des matériels.

Comment les députés pourraient-ils porter un jugement sur la validité de la programmation militaire proposée par le Gouvernement sans connaître les intentions de ce dernier en ce qui concerne l'évolution des moyens regroupés dans le titre III du budget de la défense ?

Les autres aspects du projet de loi ne sont pas plus satisfaisants.

Ainsi, si le texte détermine le montant des crédits de paiement devant être consacrés aux équipements pendant la durée de la programmation militaire, il ne dit rien de la répartition de ces crédits. Quels moyens, par exemple, iront à l'arme nucléaire tactique ou stratégique dont le développement est devenu, en rupture avec celui de dissuasion, un critère de la doctrine française ? Quels moyens iront au développement ou au stockage de l'arme chimique dont le projet de loi considère comme nécessaire de doter la France, au moment même où des pas en avant sont effectués dans le sens du désarmement ?

**Mme Florence d'Harcourt.** Pas dans ce domaine-là !

**M. Michel Peyrot.** Le projet de loi ne le dit pas. En aucun cas, les informations données par le ministre de la défense ou celles que les rapporteurs ont dû eux-mêmes chercher auprès des plus hautes autorités de l'Etat ne peuvent suffire. Le Gouvernement n'est pas lié par les précisions qui peuvent être données par les rapports.

**M. Jacques Limouzy.** Il ne manquerait plus que ça !

**M. Michel Peyrot.** Il y a plus. L'article 3 du projet donne, en effet, un « caractère glissant » à cette programmation qui pourra être révisée dès la fin de 1988.

Ainsi, non seulement le présent texte - déjà en application - ne permet-il pas d'apprécier la politique de défense que le Gouvernement veut mener puisqu'il ne prévoit que des dépenses sans faire connaître leur affectation aux divers programmes, mais il autorise encore une remise en question de cette programmation dès l'année prochaine !

A quoi sert, dans ces conditions, de voter une telle loi ?

J'ajoute que les termes de l'article 3 du projet sont très imprécis quant aux conditions qui pourraient motiver une telle révision. Que veut dire, en effet, « état de la défense » ou bien « situation de l'économie » ?

On peut enfin s'étonner du procédé peu conforme au respect des droits du Parlement choisi pour l'actualisation de la programmation. En effet le Gouvernement, comme l'affirme l'article 3, soumettra au Parlement à l'occasion de la présentation du budget pour 1989 un rapport d'actualisation de la loi intégrant la programmation pour les années 1992 et 1993.

Rien n'indique toutefois que l'approbation du Parlement soit sollicitée alors que des orientations essentielles pourront être revues.

Au total, s'il prévoit une enveloppe globale de crédits et contient en annexe des orientations que, je le signale, nous aurons l'occasion de critiquer longuement, le présent projet de loi ne lie en aucune manière le Gouvernement.

C'est un véritable chèque en blanc que ce dernier veut obtenir des parlementaires, et cela est inacceptable.

Inacceptable aux yeux des parlementaires qui doivent pouvoir rendre compte à la population qui les a élus des choix exacts qu'ils font dans cette Assemblée. C'est particulièrement vrai dans un domaine aussi essentiel et aussi délicat

que la défense nationale. Les Français doivent savoir quel usage les dirigeants du pays font des gigantesques moyens qui vont à la défense, aux armements.

Inacceptable, ce texte l'est aussi aux yeux des personnels militaires et civils de l'armée que la programmation laisse totalement de côté.

Cela étant, s'il ne lie en aucune façon le Gouvernement, s'il traite très partiellement de programmation militaire puisqu'il ne concerne que les dépenses d'équipement, le projet de loi qui nous est présenté n'en est pas moins significatif ; significatif, comme je l'ai déjà laissé entendre, du mépris de ses auteurs pour le Parlement ; mais significatif aussi des intentions qui animent les dirigeants du pays en matière de défense.

Ainsi, quels que soient les arguments avancés pour expliquer la nécessité de ne programmer que les dépenses d'équipement, comment ne pas voir que l'on s'apprête à sacrifier les dépenses de fonctionnement qui sont pourtant essentielles au maintien d'une défense nationale indépendante ? Dès cette année d'ailleurs, qui est, comme je l'ai souligné, la première année d'application de la loi, ces crédits de fonctionnement seront réduits puisque leur taux d'augmentation, 0,87 p. 100, sera très inférieur à l'inflation.

Il y aura donc moins de moyens pour les personnels militaires et civils, moins de moyens pour l'entretien des matériels, pour les exercices, moins de moyens pour le service militaire et les réserves sur lesquels repose l'armée de conscription.

Or, il ne peut être question de réduire ces dépenses, des militaires le disent très clairement, sans porter atteinte à l'efficacité de notre dispositif de défense nationale.

A quoi donc dans ces conditions, pourrait servir l'effort très sensible prévu par ce projet de loi en matière d'équipement ?

L'exposé des motifs ou bien l'annexe du texte permettent à eux seuls de fournir une réponse. On y lit, en effet, que non seulement la France n'a pas la volonté de favoriser le processus de désarmement, alors que de très sérieuses possibilités sont désormais ouvertes sur ce sujet, mais qu'elle entend relancer la fabrication des armes chimiques, développer la force nucléaire stratégique océanique (*Murmures sur les bancs du groupe du R.P.R.*) construire de nouveaux missiles en remplacement de ceux portés par les Mirage IV, de nouveaux systèmes d'armes nucléaires tactiques ou pré-stratégiques dotés ou non de la bombe à neutrons, alors qu'il est manifeste que la dissuasion est déjà pleinement assurée par les six sous-marins nucléaires lance-engins et les fusées du plateau d'Albion, l'ensemble des anciennes et nouvelles armes pouvant d'ailleurs être mis à disposition d'une défense européenne, ou d'une Europe de la défense, comme le montrent de nombreuses déclarations et propositions de nos gouvernants.

Ce n'est donc qu'à alimenter la course aux armements qu'est voué ce projet de loi de programmation, à contribuer à accumuler des armements qui n'ont plus rien à voir avec les exigences de la défense du pays, mais qui s'inscrivent, tout au contraire, dans les projets belliqueux de l'O.T.A.N., dans sa stratégie de « riposte graduée », dans les projets insensés de militarisation de l'espace.

**M. Henri Louet.** Ce n'est pas possible d'écouter cela !

**M. Jacques Baumel.** C'est la voix de Moscou !

**M. Michel Peyrot.** Intervenant, par ailleurs, au moment où le pouvoir entend favoriser la privatisation de l'industrie nationale d'armement - industrie curieusement absente de la loi de programmation comme si une défense véritablement indépendante pouvait se concevoir sans la référence à une industrie nationale d'armement -, au moment où les arsenaux et établissements d'Etat, notamment ceux du G.I.A.T., voient se multiplier les suppressions d'emplois et les attaques contre le statut des personnels civils, ce projet de loi, qui consiste exclusivement à accroître les crédits d'équipement, apparaît bien aussi destiné à satisfaire les grands intérêts privés français ou étrangers comme en témoignent les différentes formes de coproductions envisagées avec différents pays ou firmes étrangères.

Les groupes capitalistes de différents pays se préparent à faire leurs choux gras de cette augmentation considérable - 40 p. 100 en cinq ans - des crédits d'équipement, supportée par le peuple français dans le cadre du marché commun des armements que vous proposez. Tant et si bien que les sup-

pressions d'emplois, outre les arsenaux et établissements d'Etat, concernent, dès cette année, Dassault, l'Aérospatiale, la S.N.E.C.M.A., la S.N.P.E., Messier-Hispano-Bugatti, etc.

On voit ce qu'il en est de la locomotive du développement économique que constituerait, selon vos dires, la loi de programmation. On comprend aisément, dans ces conditions, pour quelles raisons nos gouvernants peuvent souhaiter disposer de la plus grande latitude d'action avec cette loi. Celle-ci manifeste votre volonté de vous insérer dans une politique militaire s'inscrivant dans la stratégie de l'O.T.A.N. et répondant aux vœux de l'industrie d'armement privée.

C'est parce que les députés n'ont pas à s'effacer, en ce qui concerne la sécurité du pays, son indépendance, la sauvegarde de la paix et la perspective du désarmement, devant ces exigences étrangères à l'intérêt national, que nous opposons cette question préalable. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Pierre Mauger, inscrit contre la question préalable.

**M. Pierre Mauger.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, quand j'ai appris que le parti communiste opposait la question préalable, j'ai été un peu étonné, surpris, presque inquiet.

**M. Jacques Rimbeult.** Vous avez vu rouge ! (*Sourires.*)

**M. Pierre Mauger.** Je me suis dit : ce n'est pas possible ! Ils ne peuvent pas être contre la défense du pays, contre la défense de la patrie ! Ils prétendent toujours avoir été les premiers...

**M. Maxime Gremetz.** Oui et nous le demeurons !

**M. Pierre Mauger.** ... alors, que se passe-t-il ? Serait-ce un revirement ? (*Rires et applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**Un député du groupe du R.P.R.** Comme en 1941 !

**M. Pierre Mauger.** Et puis, je me suis dit : non, c'est simplement un artifice de procédure. Ils veulent exposer plus longuement leurs positions, leurs options, leurs idées.

**M. Jacques Rimbeult.** C'est normal !

**M. Pierre Mauger.** M. Peyret vient de me confirmer que j'avais tout à fait raison. Il a exposé longuement les positions du parti communiste et il faut dire qu'il nous a entraînés bien loin du problème qui nous concerne ! (*Ah ! sur les bancs du groupe communiste.*) Car, en réalité, que pensons-nous pour notre part ? Qu'il faut défendre ce pays.

**M. Jacques Rimbeult.** Nous aussi !

**M. Pierre Mauger.** Il faut défendre les Français ! Il faut défendre leurs biens ! Il faut défendre la patrie ! Il faut défendre la liberté qui est la nôtre à l'heure actuelle !

**M. Maxime Gremetz.** Il faut la paix et le désarmement !

**M. Pierre Mauger.** Et puis, monsieur Peyret, vous tenez un curieux raisonnement quand vous dites qu'il ne faut pas de défense nationale ni de loi de programmation, mais qu'il faut soutenir les arsenaux parce qu'autrement on va mettre des gars au chômage. Il faudrait savoir ce que vous voulez ! (*Applaudissements et rires sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.].*)

**Plusieurs députés du groupe communiste.** Ce n'est pas sérieux !

**M. Pierre Mauger.** Moi, je vous dis très simplement que, dans toute cette affaire, il n'y a qu'une solution, c'est celle du pays. Le pays a besoin d'être défendu et, pour ce faire, il lui faut moderniser, actualiser son armée et son équipement. La loi de programmation est donc absolument nécessaire. Pourquoi ? Parce qu'il faut renouveler les équipements en fonction des situations.

Depuis quarante ans, nous vivions dans un certain système, sous un certain régime, celui de Yalta. Et puis brusquement, il y a eu une espèce de petit flottement : Reykjavik ! On en a entendu parler, on s'est demandé ce qui se passait là-bas, on a commencé à tendre l'oreille. Et finalement, on s'est dit qu'il fallait peut-être prendre cela au sérieux. Si jamais les deux Grands allaient se mettre d'accord sur notre dos ? Eh

oui, il faut que nous nous défendions dans une certaine mesure ; nous avons notre intérêt à défendre et notre population à sauver.

Que faisons-nous à l'heure actuelle ? Ni plus, ni moins, par cette loi de programmation, que d'essayer de réaliser un certain équipement sur le plan national afin d'assurer à notre pays une certaine défense, une certaine liberté et de lui permettre de se maintenir quelles que soient les combinaisons qui peuvent se nouer à l'échelon international entre les deux Grands.

**M. Maxime Gremetz.** Quand on parle du désarmement, vous voyez rouge !

**M. Pierre Mauger.** Nous ne voyons rien ! Nous constatons simplement que la situation internationale est en train d'évoluer. Nous constatons que, sur le plan technologique, les choses évoluent aussi. Nous constatons, par conséquent, qu'il faut nous mettre à niveau, ce qui suppose que nous reprogrammions régulièrement notre dispositif. Et c'est pourquoi, ce soir, nous examinons cette loi de programmation.

Dans ces conditions, mes chers collègues du groupe communiste, je ne comprends pas comment vous pouvez vous élever contre ce texte, comment vous pouvez soutenir que nous n'avons pas à en discuter. Vous avez parfaitement le droit d'émettre une opinion, mais nous devons discuter ensemble de ce qui est le meilleur pour le pays. Nous devons défendre nos libertés. Nous ne sommes inféodés à personne et j'espère qu'il en est de même pour vous. (*Rires et applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. Maxime Gremetz.** Vous êtes tous inféodés à une internationale ! Pas nous !

**M. Pierre Mauger.** Si ce soir nous sommes ici, c'est parce que les Français ont à se défendre ensemble. La loi de programmation, adoptée il y a trois ans, doit être actualisée. De plus, on enregistrait un certain retard dans son exécution. Nous reprenons donc l'affaire afin d'assurer à ce pays sa liberté et sa défense.

Mes chers collègues, vous avez entendu le président de la commission de la défense nationale, puis les rapporteurs de la commission des finances et de la commission des affaires étrangères, et M. le ministre vient de nous faire un exposé extrêmement clair et précis.

**M. Jacques Limouzy.** Excellent !

**M. Pierre Mauger.** A mon sens, il n'y a aucune raison de suivre la proposition du parti communiste. Nous devons discuter des lois de programmation. Par conséquent, je vous invite très simplement à repousser la question préalable. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. le président.** Je mets aux voix la question préalable opposée par M. Lajoinie.

(*La question préalable n'est pas adoptée.*)

**M. Jacques Limouzy.** Elle est repoussée à l'unanimité !

**M. le président.** A l'unanimité, en effet. (*Rires sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Exclamations sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. Maxime Gremetz.** Nous avons demandé un scrutin public, monsieur le président !

**M. le président.** Je n'ai pas de demande déposée en vertu du règlement.

**M. Maxime Gremetz.** Alors, il faut recommencer le vote. Nous n'y avons pas pris part, attendant que vous annonciez le scrutin.

**M. le président.** Monsieur Gremetz, vous n'avez pas déposé de demande de scrutin public. J'ai donc consulté l'Assemblée à main levée, selon les modalités du règlement. Votre groupe n'ayant pas voté, il a été constaté que la question préalable était repoussée à l'unanimité. C'est ainsi fait ! (*Protestations sur les bancs du groupe communiste. - Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F., du R.P.R. et Front national [R.N.].*)

**M. Maxime Gremetz.** C'est d'une désinvolture !

**M. le président.** Dans la discussion générale, la parole est à M. Pierre Sergent.

**M. Pierre Sergent.** Monsieur le ministre, en montant à cette tribune, j'ai un peu le sentiment que tout a été dit et redit sur la loi de programmation que vous nous proposez, notamment à la commission de la défense nationale dont le président nous a fait énormément travailler. Nous en avons parlé pendant des semaines et des semaines. J'en profite d'ailleurs pour saluer la façon dont M. Fillon a mené son affaire, réussissant à dégager un consensus dans cet ensemble assez disparate.

Pour ma part, je m'efforcerais, dans les quinze minutes qui me sont accordées, d'apporter un autre éclairage sur cette loi. Je parlerai au nom de mon groupe, bien entendu. Mais ce soir, plus encore, je voudrais parler en mon nom personnel, en fonction de ma personnalité qui a été, je le sais, discutée.

Tout à l'heure, monsieur le ministre, vous avez évoqué mai 1940. Moi aussi, j'avais un peu moins de quatorze ans ce mois-là et c'est alors que j'ai contracté une maladie qui, sans doute, est la même que la vôtre, celle de beaucoup d'hommes de notre âge, c'est-à-dire une passion de la France que j'ai pour ma part poussée jusqu'à ses limites et, quelquefois, diront certains patriotes, peut-être même trop loin.

En mai 1940, les chars de Guderian ont franchi la frontière et nous avons dû nous battre ensuite pendant cinq ans. Voyez-vous, je n'ai pas oublié cette période et je ne l'oublierai jamais, car elle a engagé toute ma vie jusqu'au moment où je vous parle. Je crois que ces événements m'ont permis de comprendre ce qu'était la défense nationale.

Cette expérience m'a apporté de grandes leçons puisqu'après le maquis je suis allé en Asie et en Afrique me battre pour mon pays. De ces leçons, je retiendrai les deux principales, dont je veux vous entretenir ce soir.

La première est une leçon de morale. Ce qui m'a frappé, c'est qu'en 1939, le soldat français n'avait pas envie de se battre, alors qu'en 1914, la génération de mon père, le soldat français avait envie de défendre son pays. Il l'aimait assez pour dire : « Je prends un fusil et je vais risquer ma peau pour mon pays ! »

**M. Louis Mexandeau.** C'est vite dit : en 39, ils étaient aussi courageux qu'en 14 !

**M. Jacques Limouzy.** En 14, vous n'y étiez pas ! Nous n'y étions pas ! (Rires.)

**M. Pierre Sergent.** Monsieur Mexandeau, je ne parle pas à la sixième colonne, restez dans votre coin !

Je me suis donc posé la question fondamentale au moment où l'on parle tant du nucléaire : peut-on défendre un peuple malgré lui ? Pour ma part, je réponds « non ». Si le peuple français n'a ni l'envie ni la volonté de se défendre, s'il n'a pas l'esprit de défense, je crois que nous sommes voués à l'esclavage et à la colonisation d'où qu'elle vienne, de l'Est, de l'Ouest ou du Sud. (Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.] )

**M. Maxime Gremetz.** Vous, les colonies, vous les avez « pacifiées », vous les avez brûlées !

**M. Pierre Sergent.** Ainsi, monsieur le ministre, votre projet de loi a un tort, mais qui peut se transformer en qualité. Vous avez franchement choisi les équipements plutôt que le fonctionnement des armées. Il faut faire des choix dans la vie, et ce n'est pas fondamentalement mauvais, bien entendu. Mais en aucun cas, il ne faudrait que vous laissiez croire que le fusil passe avant le soldat. Car si vous donniez au peuple français l'impression que vous faites passer les équipements, les armements, les munitions, les grenades avant l'homme, alors vous auriez « trahi » le parti de la population militaire de notre pays.

Je vous demande donc instamment de compléter votre projet qui, j'en suis sûr, sera adopté dès demain, soit par une nouvelle loi de programme portant sur le titre III, c'est-à-dire sur le fonctionnement des armées, soit par un autre texte public signé par vous-même ou le Premier ministre, pour bien marquer que vous n'oubliez pas le côté humain de notre défense.

Ce second texte devrait, selon moi, comprendre trois parties essentielles.

La première répondrait à la question suivante : comment, en 1987, peut-on redonner à la fonction militaire le lustre qu'elle mérite ?

J'ai été fier d'être soldat français. Sans parler du maquis où nous n'en portions pas, j'ai surtout été fier de mon uniforme dans cette brève période, un peu plus d'un an, qui a suivi le 13 mai 1958. Après, tout a recommencé à se dégrader.

Aujourd'hui, on se pose encore des questions : faut-il oui ou non porter cet uniforme ? Est-on fier d'être officier, sous-officier ou soldat français ? C'est intolérable ! On est fier d'être soldat français, il faut le dire et montrer sa fierté comme un drapeau.

**M. Louis Mexandeau.** Pourquoi n'êtes-vous pas en uniforme ?

**M. René Drouin.** Où est le képi ?

**M. Pierre Sergent.** Dans ce domaine, j'ai été très frappé par des contacts que j'ai eus avec de jeunes militaires. Pour entrer dans nos différentes écoles, il existe des équivalences. Eh bien, parmi ceux qui arrivent maintenant à trente ou quarante ans après avoir passé les mêmes concours, le civil gagne *grossa modo* trois fois ce que peut gagner le soldat ! Je sais bien qu'il y a les retraites et d'autres avantages annexes mais, pour mes jeunes camarades, l'équivalence financière complète dans le déroulement des carrières est une exigence primordiale. Si vous voulez des hommes de qualité dans l'armée, il ne faut pas qu'à diplôme équivalent ils puissent obtenir beaucoup plus dans la vie civile.

La deuxième question à laquelle il faut répondre concerne le service national. Quelles que soient les solutions retenues - et les nôtres divergent un peu de celles de la majorité actuelle -, le but du service national restera, même s'il est fractionnaire et moins long, de faire de l'appelé un bon soldat et un bon citoyen. Ce sera impossible, monsieur le ministre, tant que vous n'aurez pas obtenu des crédits supplémentaires pour proposer aux jeunes un service national ultra-moderne, doté de tous les moyens qui sont actuellement à la disposition des hommes.

Il faut donc que vous répondiez à la question que se posent beaucoup de soldats : qu'allez-vous faire pour rendre le service national non seulement intéressant, mais utile pour le pays, pour obtenir que tout jeune Français passé sous les drapeaux se dise : « Je n'ai pas perdu une seconde de ma vie, j'ai été enrichi par le métier militaire et par le service national » ? C'est fondamental ! Le jour où tous les appelés termineront leur service avec cette idée-là, vous aurez presque gagné cette partie dont l'enjeu est la défense de notre pays.

Le troisième objectif est de fixer l'évolution des effectifs. Toutes les armées, terre, mer ou air, ne sont pas aussi inquiètes, mais l'armée de terre l'est assurément en raison des compressions d'effectifs qu'elle subit.

A cet égard, nous divergeons notamment de ce que vous proposez. Nous vous soumettrons donc demain un amendement portant sur le deuxième paragraphe de l'annexe au projet de loi. En effet, si nous sommes tous d'accord pour considérer que « l'armée française est l'armée de la nation qui lui accorde sa confiance et se reconnaît en elle », il n'en va pas de même pour la seconde phrase : « A ce titre, le service national doit rester un fondement de notre politique de défense et la conscription continue à former la base du recrutement. » Pour nous, la conscription ne peut plus être la seule base du recrutement. Tous les militaires, notamment ceux des armes les plus engagées, - je les ai vus au Tchad, au Liban ou à Kolwezi - considèrent qu'il nous faut aussi des soldats professionnels et que le volontariat doit donc entrer dans les méthodes normales de recrutement.

En un mot, monsieur le ministre, pour mon groupe, c'est le soldat d'abord ! Certains ont dit « politique d'abord » à une époque où l'on discutait surtout politique et économie. Nous disons, nous, d'un point de vue militaire : « Le soldat d'abord » ! Quels que soient les équipements, leur qualité et leur puissance, si le soldat n'est pas là pour les utiliser - un bon soldat -, nous irons quand même à l'échec.

La deuxième grande leçon que j'ai tirée de mon existence au service de mon pays, c'est une leçon politique.

M. Guéna a indiqué cet après-midi que le nucléaire ne nous écrase pas financièrement, et il a parfaitement raison. Mais le nucléaire nous écrase psychologiquement. J'en ai la conviction. Il ne s'agit pas de dissuader les Français de faire

leur service militaire ou de défendre leur pays. Il s'agit de dissuader les Soviétiques de nous attaquer. Je résume le problème tel que je le ressens. Pour moi, c'est clair, net et précis : l'ennemi, ce sont les forces du Pacte de Varsovie.

Pourquoi ai-je tiré cette leçon politique ? Parce que, après avoir vécu 1939 et le mythe de la ligne Maginot, l'esprit Maginot, après tous les combats que j'ai livrés ensuite en Asie et en Afrique, je me suis aperçu que l'adversaire, l'ennemi potentiel, avait une stratégie de contournement du nucléaire. Son objectif est de nous empêcher d'engager le feu nucléaire, même tactique ou préstratégique, c'est de passer à côté ! Il y arrive par trois voies.

D'abord par un dispositif conventionnel auquel les armées européennes, même complètement intégrées, ne résisteraient pas plus de quelques jours, en raison notamment d'un développement très poussé des armes chimiques. Donc, nous ne résisterions pas à une vraie poussée conventionnelle des forces du Pacte de Varsovie. On dit que le nucléaire l'arrêterait. Personnellement, j'en doute.

Mais ce n'est pas l'essentiel de mon propos.

Je voudrais, monsieur le ministre, souligner que nous apprécions particulièrement la recherche menée dans le domaine des armes chimiques. Nous souhaitons que la France pousse le plus loin possible ses investigations dans ce domaine, car un soldat espère toujours avoir le meilleur fusil, la meilleure arme à sa disposition.

**M. Paul Chomet.** Rambo !

**M. Pierre Sergent.** Je vous en prie. Allez à Moscou !

**M. Jacques Limouzy.** Ils en viennent, ils ne peuvent pas aller ! (*Sourires.*)

**M. Paul Chomet.** Chirac va y aller !

**M. Pierre Sergent.** La deuxième voie par laquelle les Soviétiques essaient de contourner le nucléaire est celle du sud, notamment par l'Afrique, ce qui nous concerne directement. A ce propos, je veux tirer mon chapeau à nos camarades militaires qui ont réussi, dans des conditions très difficiles, à donner aux troupes d'Hissène Habré assez de force et de puissance pour obtenir en quelques jours une victoire que personne ne conteste et qui, je l'espère bien, se traduira dans les faits plus tard. En effet, il ne s'agit pour l'instant que d'une victoire partielle sur l'adversaire Kadhafi.

Contre cette tentative de contournement par le sud, nous avons un devoir tout à fait essentiel : celui d'aider toutes ces forces d'intervention, qui participent sans conteste à la défense de l'Europe. Hier les Anglais nous en ont parlé, en nous demandant si, lorsque nous intervenions au centre de l'Afrique, nous ne délaissions pas un peu l'Europe. Pour ma part, je suis convaincu que non. C'est le même combat qui se déroule là-bas. Je souhaiterais d'ailleurs que les Anglais et les Allemands y participent, alors que tel n'est absolument pas le cas. Nous sommes en plein dans le débat.

Il faut donc donner à ces forces d'intervention les avions à long rayon d'action, dont elles ont tellement besoin.

Vous avez trouvé des solutions de parade et je suis d'accord avec vous. Mais je crains toujours qu'en passant par l'intermédiaire de civils des indiscrétions ne se produisent et que, de toute façon, nos soldats n'aient pas exactement les avions qu'ils méritent pour se déplacer.

**M. Paul Chomet.** Tous les civils sont des suspects !

**M. Pierre Sergent.** Enfin, le troisième moyen de contourner le nucléaire est évidemment le passage par l'intérieur et quand je parle de l'intérieur, vous pouvez suivre mon regard. (*Rires et exclamations.*)

Monsieur le ministre, vous avez fait une déclaration que je salue en disant, lors du débat sur le budget de la défense nationale : « Nous sommes en guerre ! » Vous l'avez déclaré de votre banc.

**M. Maxime Grometz.** Et vous l'avez cru !

**M. Pierre Sergent.** A la suite de cette déclaration que j'ai estimée tout à fait exceptionnelle, vous avez manifesté l'intention - car, hélas ! d'une volonté cela est devenu une intention - que vous alliez créer un observatoire de la désinformation ! Monsieur le ministre, vous étiez le premier responsable occidental à oser affronter l'adversaire sur son véritable terrain. Je regrette donc énormément que, devant trois ou quatre journalistes dont on connaît les tendances, vous ayez cru

devoir faire machine arrière. Or si vous aviez vaincu ces journalistes - car il me semble qu'il n'est plus question de cet observatoire de la désinformation -, vous auriez remporté la première victoire des occidentaux sur le terrain de la désinformation où la guerre reste entièrement à inventer.

Le texte dont nous débattons ce soir parle des équipements. Eh bien j'affirme qu'à notre époque il nous faut absolument des équipements audiovisuels à la dimension du siècle que nous vivons. Or pas un centime n'est prévu pour ces équipements audiovisuels ni pour les moyens de diffusion de la pensée, alors que nous savons tous que l'on ne se bat pas contre des idées à coups de canon, mais qu'il faut réussir à faire passer nos idées plus fort que celles des autres. Tel doit être notre objectif.

En conclusion, je voudrais émettre trois vœux, monsieur le ministre.

Premièrement, je crois qu'il faut faire réfléchir les Français - parti communiste mis à part - sur l'intérêt de défendre notre France et, pour cela, il est indispensable de créer un grand service de la communication des armées. Nous ne pouvons plus tirer un coup de fusil ou engager quelque action que ce soit sans l'expliquer parfaitement à la nation. Je regrette d'ailleurs que, dans l'affaire actuelle du Tchad, on n'en dise pas plus sur ce qui s'est passé là-bas, alors que cela est tout à fait à la gloire et de la France et du monde occidental et du monde libre.

**Mme Florence d'Harcourt.** Très bien !

**M. Pierre Sergent.** Le deuxième vœu que je forme est que vous exprimiez, comme vous l'avez fait aujourd'hui dans *Le Monde* et à d'autres occasions - mais aujourd'hui cela est particulièrement spectaculaire -, votre volonté européenne. Nous avons pu constater hier, à la commission de la défense nationale, que le chemin à parcourir est extrêmement long, car les Anglais, il faut bien le dire, ne sont pas du tout - pour le moment en tout cas - européens au sens où, personnellement, je l'entends.

Vous nous avez indiqué que le Premier ministre avait déposé la charte de la sécurité de l'Europe. C'est très bien. Vous-même dans *Le Monde*, avez déclaré : *Europa fara da se.*

**M. le président.** Il faut conclure, monsieur Sergent.

**M. Pierre Sergent.** Mais quand on vous a demandé, dans *Le Monde* également, quelles actions concrètes la loi de programmation proposait dans le domaine de l'Europe, vous avez été obligé de passer à côté des vraies réponses.

Alors, monsieur le ministre, je vous en conjure, mettez cette Europe sur les rails. Il faut que l'Europe entre dans l'esprit des Français, dans la conscience française pour finir par vivre véritablement. Ce sera notre seule solution le jour où les Américains ne voudront plus nous défendre. La leçon que j'ai tirée de ces histoires, est en effet que plus jamais un G.I. ne viendra mourir pour nous. C'est donc aux Européens d'assurer la défense européenne.

Enfin, le troisième vœu, par lequel je termine, monsieur le président, est qu'il faut préparer la guerre de demain.

Votre responsabilité n'est pas en cause car vous héritez d'un lourd passé. Mais vous avez, par exemple, choisi le char Leclerc. Or ce qui s'est passé au Tchad nous a montré que, contrairement à ce que prétendent les camarades cavaliers, le meilleur antichar, aujourd'hui, n'est plus le char. C'était le char en 1939-1940, mais ce ne l'est plus en 1987. Autrement dit, la 1<sup>re</sup> Armée qui comportera quelques centaines de chars Leclerc - mille, je crois, sont prévus - sera alors certainement dépassée et en nombre et en qualité. Le problème des antichars mérite d'être réfléchi différemment.

Surtout, il est évident que nous allons vers une grande mutation stratégique en raison de l'utilisation de l'espace. Il est indispensable de la préparer, avec les Européens, avec tous nos alliés, pour être prêts à la guerre du XXI<sup>e</sup> siècle. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.] et sur divers bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. le président.** La parole est à M. Paul Quilès.

**M. Paul Quilès.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le débat en profondeur sur les orientations de notre politique de défense n'est pas chose facile. Certains ici le jugent notablement inutile en invoquant le consensus sur la défense qui règne au sein de la classe

politique. D'autres, en revanche, qui le considèrent comme fragile, voire factice, préfèrent ne pas engager le débat public pour ne pas l'ébranler.

Pourtant, ce débat est nécessaire. L'accord qui existe entre les Français en temps de paix doit reposer sur des bases extrêmement solides si l'on ne veut pas courir le risque de le voir voler en éclats en temps de crise. Nous devons donc travailler à renforcer le consensus là où il existe et à le créer là où il n'existe pas. Mais, pour cela, il ne faut pas craindre le débat.

Les sujets ne manquent pas sur lesquels les déclarations contradictoires se sont succédé. Entendra-t-on aujourd'hui ces voix s'exprimer ? Je ne sais, mais pour leur faciliter la tâche, je veux analyser devant vous les sujets sur lesquels il y a accord et ceux sur lesquels il me semble qu'il y a ambiguïté ou même divergence.

Les points d'accord sont connus.

Premièrement, la nécessité de l'indépendance de décision de la France.

C'est un facteur primordial pour la stabilité de plusieurs régions du monde. L'existence d'une force de dissuasion autonome renforce indéniablement la stabilité en Europe. Nos forces prépositionnées outre-mer contribuent, elles, à la stabilité de nombreuses régions du monde, que ce soit en Afrique, au Moyen-Orient, dans le Pacifique ou dans les Caraïbes. Cette indépendance de décision, chacun y est attaché ici et personne, semble-t-il, ne veut la remettre en cause. Elle suppose aussi une industrie d'armement nationale forte et compétitive pour ne pas dépendre des autres sur les plans technologique et politique.

Deuxième point d'accord : la stratégie de dissuasion du faible au fort.

C'est également, aux yeux de la grande majorité d'entre nous, la seule qui soit de nature à assurer, à l'heure actuelle, la sécurité de l'Europe. Cette stratégie de dissuasion repose en dernière instance sur la volonté d'un seul et sur sa détermination. Si ce pouvoir de décision ne saurait se partager, cela n'exclut pas d'éventuelles consultations. Pour que cette dissuasion reste crédible, il faut moderniser nos forces nucléaires. La majorité parlementaire qui soutenait le gouvernement a voté, en 1983, une loi prévoyant les « refontes » M4 des sous-marins nucléaires lance-engins jusqu'en 1992, l'étude d'un nouveau missile stratégique, le lancement du programme Hadès. La majorité actuelle va reprendre ces programmes à son compte si bien que l'accord devrait être total sur ces points.

Troisièmement, comme vous, nous tenons à affirmer notre solidarité à l'égard de nos alliés et de nos amis ; car indépendance ne doit pas signifier repli sur soi.

La France est engagée dans une alliance militaire avec les pays de l'O.T.A.N. Personne ne doute que notre pays respectera sa parole et sera fidèle à ses engagements. La présence d'un de nos trois corps d'armée en R.F.A. montre bien la réalité de notre détermination de nous trouver aux côtés de nos alliés. Personne ne réclame, à la différence de ce qui se passe chez certains de nos voisins, la remise en cause de cette alliance. A l'inverse, personne non plus, me semble-t-il, ne demande notre retour dans l'organisation militaire intégrée de l'O.T.A.N.

De même, hors d'Europe, nous avons des liens privilégiés avec un certain nombre d'Etats et nous devons pouvoir honorer nos engagements à leur égard. La création de la F.A.R., en 1983, a clairement marqué cette volonté de la France d'être présente, aux premières heures de la crise, en Europe et outre-mer. La mise sur pied de moyens d'intervention humanitaire en 1983 a également traduit notre volonté de soutien aux plus démunis.

Je me félicite aussi du fait que le dispositif Epervier mis en place au Tchad en février 1986 ait été maintenu, ce qui constitue, à cet égard, un symbole de la continuité de la politique de défense de la France.

Voilà donc ce que j'appellerai les « consensus partiels ». On peut regretter que ceux qui avaient voté la loi de programmation militaire 1984-1988 avec les socialistes adoptent aujourd'hui une attitude diamétralement opposée. Il est vrai que ce revirement ne concerne pas que la politique de défense.

**M. Charles Revet.** Tiens ! Tiens ! Qu'est-ce que cela signifie ?

**M. Paul Quilès.** Avant de passer aux points qui posent problème, j'évoquerai le climat qui régnait il y a un an sur la scène politique.

En feuilletant mes dossiers, je me suis aperçu que le consensus en matière de défense ne semblait véritablement pas à l'ordre du jour ! Rappelez-vous, mes chers collègues, et, pour certains, relisez-vous : on allait dissoudre la F.A.R., rendre à l'armée son « armement nucléaire tactique » ; on allait participer à la reconquête du Nord Tchad ; on allait supprimer une refonte M4 des S.N.L.E. et supprimer le projet de porte-avions nucléaire « qui ne servait à rien » ; on allait participer à l'I.D.S., cette « chance historique » à ne pas manquer ; on allait se servir de l'armement nucléaire préstratégique comme d'une super-artillerie de campagne et proposer d'utiliser ces armes sur le territoire de nos voisins ; on apprenait aussi que des « missiles à roulettes » allaient bientôt se promener sur les routes de France.

**M. François Fillon, président de la commission de la défense nationale et des forces armées, rapporteur.** C'étaient ceux du président.

**M. Paul Quilès.** Mais, fort heureusement, progressivement, tout est rentré dans l'ordre : nous avons appris que l'I.D.S. n'était pas crédible et que nous n'y participerions pas officiellement ; nous avons vu se confirmer la construction du porte-avions *Richelieu* ; nous avons appris qu'il n'y aurait pas de suppression de refonte M4 ; nous avons constaté que, à l'abri du dispositif Epervier, le président Hissène Habré était parvenu à libérer par lui-même la majeure partie du territoire occupé par les Libyens en méconnaissance des règles du droit international.

Avant les élections de mars 1986, M. Chirac avait accusé le gouvernement alors en fonction de n'avoir lancé aucun programme d'armement. Or la loi que vous présentez aujourd'hui, monsieur le ministre, n'ajoute véritablement rien à celle qui l'a précédée.

**M. François Fillon, président de la commission, rapporteur.** Oh !

**M. Paul Quilès.** Vous vous contentez de reprendre ce qu'ont fait vos prédécesseurs entre 1982 et 1986. (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. Arthur Psacht.** Sauf qu'il n'y avait pas d'argent !

**M. Jean-Pierre Bechter.** Ce n'est pas sérieux !

**M. Paul Quilès.** Pour préciser les sourires d'un certain nombre de mes collègues ici présents et pour montrer que cela est très sérieux...

**M. Jean-Pierre Bechter.** Ce n'est vraiment pas ça !

**M. François Fillon, président de la commission, rapporteur.** Le débat avait été sérieux.

**M. Paul Quilès.** ..., je vais vous donner quelques exemples :

Vous confirmez l'existence de la F.A.R. que vous aviez tant critiquée. Qui ne se souvient ici des articles alarmistes de M. Messmer dans ce qu'il convient d'appeler un grand quotidien du soir ?

Qu'apportez-vous de neuf en matière spatiale par rapport à la politique de vos prédécesseurs...

**M. Jean-Pierre Bechter.** Les crédits !

**M. Paul Quilès.** ... c'est-à-dire priorité aux satellites de télécommunication *Syracuse II* et au programme de satellite d'observation *Helios* ?

En ce qui concerne les programmes nucléaires, vous confirmez les choix antérieurs : priorité à la modernisation de la F.O.S.T., qui comporte celle du porteur, le S.N.L.E. nouvelle génération, et celle du vecteur, le M 5.

Vous reprenez la priorité donnée à la recherche de la furtivité et à l'amélioration de la capacité de pénétration de nos missiles.

Vous confirmez le programme Hadès.

Pour l'armée de terre, vous maintenez le char Leclerc...

**M. François Fillon, président de la commission, rapporteur.** Heureusement !

**M. Paul Quilès.** ... que vous découvrez du jour au lendemain comme remarquable après avoir grossi, dans les conditions que chacun se rappelle, la polémique sur la vétusté de l'AMX 30 et la prétendue absence d'efforts de vos prédécesseurs pour le remplacer.

Vous poursuivez aussi le programme d'hélicoptère franco-allemand (*Rires sur plusieurs bancs du groupe du R.P.R.*) - et c'est tant mieux - ainsi que le programme de radar d'observation du champ de bataille « Orchidée ».

Je pourrais poursuivre cette liste qui deviendrait une litanie en parlant aussi du Rafale, des programmes de missiles - le MICA, le SAAM, le SAMP -, du renforcement du rôle de la gendarmerie en matière de D.O.T...

Bref, votre loi n'ajoute que peu de chose, pour ne pas dire rien, à celle qui l'a précédée. (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. Arthur Paecht.** Elle ajoute le financement !

**M. Daniel Colin.** De l'argent !

**M. Paul Quilès.** Je suis, croyez-le bien, le premier à m'en féliciter, car c'est la preuve qu'elle était bonne. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Aviez-vous donc besoin de la remettre en cause ? En le faisant, vous avez créé un précédent : c'est la première fois qu'une loi de programmation militaire ne sera pas conduite jusqu'à son terme...

**M. François Fillon,** président de la commission, rapporteur. Eh oui !

**M. Paul Quilès.** ... et que le Parlement a voté, monsieur Fillon, un budget sans référence à une loi de programmation.

**M. François Fillon,** président de la commission, rapporteur. C'est parce qu'elle était mauvaise !

**M. Paul Quilès.** Cela est dommage lorsque l'on proclame par ailleurs que l'on recherche le consensus en matière de défense.

Mais il faut aller au-delà de ces aspects quelque peu formels et du faux débat instauré pour des raisons clairement politiques autour de la remise en cause de la précédente loi de programmation.

Des divergences d'appréciation existent, chacun ici le sait, sur des sujets d'importance parfois fondamentale. Eviter aujourd'hui d'en discuter créerait des ambiguïtés peu propices au développement de ce consensus que chacun dit rechercher.

Pour ma part j'en évoquerai six.

L'étendue de la garantie nucléaire française d'abord.

La France peut-elle étendre, sur le mode déclaratoire, sa garantie à un autre pays qu'elle-même ?

Répondons d'abord à deux questions préalables : quel qu'un nous le demande-t-il et, dans l'affirmative, que nous propose-t-il en échange ? A ma connaissance, personne ne nous a rien demandé à ce jour. Le débat peut donc être réservé pour le moment.

J'ajouterai toutefois qu'offrir à nos voisins de tirer chez eux nos armes préstratégiques - comme cela a été parfois suggéré - est la pire des façons d'aborder la question. Il n'y a qu'une garantie sérieuse qui vaille, c'est la garantie stratégique. Tout le reste est dérisoire et méconnaît les intérêts de sécurité de nos voisins.

L'incertitude qui a toujours été maintenue sur la définition de nos intérêts vitaux suffit encore aujourd'hui pour signifier que la sécurité de la France n'est pas indépendante de celle de nos voisins et alliés. Qu'il faille un jour aller plus loin, je n'en disconviens pas, mais la question ne peut pas se poser dans l'abstrait.

Deuxième sujet : la doctrine d'utilisation des armes nucléaires préstratégiques.

C'est un domaine fondamental où, pourtant, l'ambiguïté des positions - ce terme d'ambiguïté est d'ailleurs un peu faible - me paraît la plus marquée et la plus grave.

Il n'y a pas de divergence, me semble-t-il, entre le projet de loi qui nous est proposé et le groupe socialiste. En effet, la loi de programmation précise clairement dans son annexe que l'armement nucléaire préstratégique est défini « par sa valeur d'ultime avertissement avant le recours aux armes nucléaires stratégiques ». Elle ajoute : « Le Président de la République décidera de son emploi en fonction de la situation politique et militaire du moment ».

Je ne peux qu'exprimer mon soutien complet à cette partie du projet de loi et donc à la position du Gouvernement. Mais mon inquiétude sur la réalité du consensus dans ce domaine est grande quand j'entends un des membres les plus éminents de la majorité actuelle déclarer dans un discours à Londres, le 26 mars dernier : « Ces forces classiques, il ne faut pas hésiter à les doter de l'arme la plus capable de compenser la supériorité numérique de l'U.R.S.S. en divisions blindées, je veux dire l'arme à neutrons. Ce fut une grande faute et une grande faiblesse, il y a quelques années, que de renoncer à la fabriquer. L'erreur doit être réparée. Il est absurde de nous priver d'une arme dont la contribution à la dissuasion serait d'une importance vraiment capitale ».

**Mme Florence d'Harcourt et M. Jean-Paul Virepoullé.** Très bien !

**M. Jacques Baumel.** Très bonne déclaration !

**M. Jean-Marie Daillet.** Parfait !

**M. Paul Quilès.** Je constate qu'une grande partie de la droite de cette assemblée est favorable à cette déclaration...

**M. Jean-Marie Daillet.** Tout à fait !

**M. Paul Quilès...** et cela renforcera ma démonstration.

Cette déclaration et votre approbation appellent de ma part deux commentaires.

Tout d'abord, je ne me souviens pas - peut-être ma mémoire me fait-elle défaut - de la moindre prise de position de son auteur, lorsqu'il était Premier ministre, en faveur du déploiement des Pershing II ou critiquant le Président Carter pour avoir renoncé en 1979 à déployer la bombe à neutrons en Europe. Il est plus facile de se déclarer solidaire lorsque l'épreuve est passée !

**M. Charles Josselin.** Très bien !

**M. Jean-Marie Daillet.** Qui ne dit mot, consent !

**M. Paul Quilès.** Ensuite, la rédaction de ce discours prononcé à Londres laisse entendre qu'il s'agit de coupler l'utilisation de la bombe à neutrons avec la manœuvre conventionnelle et donc de revenir au concept de l'armement nucléaire de champ de bataille.

C'est d'ailleurs - et votre approbation me montre que, finalement, son intervention n'était pas isolée - ce que dit clairement un des responsables de l'U.D.F., M. Paecht, rapporteur spécial du budget de la défense de la commission des finances, qui n'a pas hésité à déclarer dans une récente interview : « L'arme à neutrons "miniaturisée" serait une arme d'arrêt qu'il faudrait confier aux militaires et qui, pour d'évidentes raisons de rapidité, ne dépendrait plus du Président de la République ».

Il conclut d'ailleurs clairement en se demandant : « Pourquoi donner un avertissement préalable à l'ennemi, l'actuel concept n'est plus adapté ».

**M. Jean-Marie Daillet.** C'est vrai !

**M. Paul Quilès.** Monsieur le ministre, vous conviendrez avec moi que ces prises de position sont contradictoires avec l'esprit et la lettre de votre projet de loi de programme. Je suis sûr que, comme moi, vous vous interrogerez dans ces conditions sur la valeur du soutien de certains éléments de votre majorité.

Il est regrettable que, sur ce point, comme sur d'autres, des ambiguïtés subsistent car le préstratégique est un instrument essentiellement politique destiné à marquer notre détermination avant l'emploi des forces stratégiques.

Comme le Président de la République, je récusé formellement tout ce qui peut contribuer à banaliser le nucléaire, quelle que soit sa forme ou sa puissance, et à en faire une arme de champ de bataille couplée à la manœuvre conventionnelle.

Les armes nucléaires forment un tout englobé dans un seul concept : celui de la dissuasion. Toute autre analyse ou présentation relève d'une déviation conceptuelle particulièrement dangereuse.

Troisième sujet d'ambiguïté : les armes chimiques.

Bien entendu, la France ne peut pas renoncer à une arme dont serait doté l'un ou l'autre de ses adversaires, mais la nature et l'importance des stocks d'armement chimique dont disposent les forces soviétiques ont conduit la France à proposer en 1984 un accord tendant à l'interdiction de la pro-

duction et à l'élimination des armes chimiques existantes. Notre priorité doit rester l'élimination de ces armes et il ne peut être question de produire immédiatement de nouvelles armes de cette nature. Tout au plus peut-on envisager leur développement pour disposer, si la négociation n'aboutissait pas rapidement, d'une capacité de dissuasion d'emploi de ces armes. Toute décision de production nécessiterait, en tout cas, un débat approfondi.

Il y a aussi des divergences d'appréciation sur les moyens de notre politique de défense. J'en citerai deux.

Les effectifs tout d'abord. Certains considèrent que l'armée de terre comporte des effectifs trop nombreux et qu'il vaudrait mieux s'acheminer vers une armée de métier. D'autres estiment qu'il vaut mieux maintenir une armée de terre de 300 000 hommes environ et ne pas toucher à la conscription.

Il est évident, monsieur le ministre, que tant que ce débat n'aura pas eu lieu - il n'y a peut-être pas urgence - il sera difficile de parler sérieusement de l'équipement à long terme de nos armées, puisque l'on reste dans le flou le plus total sur l'évolution des effectifs !

Les finances ensuite. Le budget de la défense, qui était en moyenne de 3,4 p. 100 du P.I.B.M. entre 1974 et 1976, est passé à 3,6 p. 100 entre 1977 et 1981 pour atteindre 3,8 p. 100 entre 1982 et 1986. Dans le programme « Pour gouverner ensemble », la majorité actuelle a promis d'atteindre 4 p. 100 du P.I.B.M. sans délai. Le chiffre n'est pas retenu pour la loi de programme actuelle et ne sera probablement pas atteint en 1992. Mais peu importe, car cet agrégat n'a pas beaucoup de sens. La véritable question est la suivante - et il est difficile que notre assemblée ne se la pose pas - : peut-on encore accroître l'effort militaire du pays sans remettre en cause le consensus sur la défense ? Les Français, lorsqu'on les interroge, estiment suffisant, voire parfois trop important, l'effort actuel de défense. Je ne suis donc pas sûr qu'il faille faire un effort sensiblement accru. J'aimerais d'ailleurs que ceux qui nous le proposent nous expliquent comment ils envisagent à la fois de réduire les impôts, de réduire le déficit budgétaire et d'accroître le budget de la défense !

Plutôt que de dépenser plus, il faudrait rechercher comment dépenser mieux. Une meilleure concertation européenne sur les programmes de recherche et de développement donnerait probablement une marge de manœuvre financière supérieure à celle que l'on recherche parfois désespérément ailleurs.

Il existe également - et ce sera mon cinquième exemple - des différences d'appréciation entre nous en matière de désarmement.

Pour les socialistes, une politique de défense ne peut se concevoir sans un volet de maîtrise des armements. C'est dans cet esprit que la France s'est manifestée activement au cours de ces dernières années en faveur du désarmement.

Je rappelle que nous avons ratifié en 1984 la convention sur les armes biologiques, ce que les gouvernements précédents refusaient de faire depuis 1972.

La France a, en outre, largement œuvré en faveur de la tenue de la conférence de Stockholm sur le désarmement, qui s'est achevée sur un succès en novembre 1986. Ce fut le premier grand accord Est-Ouest des années 80. L'adoption de mesures de sécurité et de confiance militairement significatives devrait être suivie de négociations sur un désarmement conventionnel équilibré en Europe.

La France a également déposé deux projets de traités à la conférence du désarmement de l'O.N.U. de Genève, l'un sur l'interdiction vérifiable de fabrication et de possession d'armes chimiques, l'autre sur l'interdiction de déployer des armes dans l'espace.

Je rappelle aussi que, lorsqu'il était Premier ministre, Laurent Fabius a proposé l'établissement d'une taxe sur les ventes d'armes au profit d'un fonds pour le développement.

Enfin, nous avons cessé les ventes d'armes en direction des gouvernements racistes ou fascistes d'Afrique du Sud et du Chili.

**M. François Fillon, président de la commission, rapporteur.** Vous en avez vendu à l'Iran !

**M. Jean-Marie Daillet.** Eh oui !

**M. Paul Quilès.** Vous aussi !

Bien entendu, il ne s'agit pas d'être partisan du désarmement à tout prix. Le désarmement n'est pas une fin en soi ; c'est un moyen au service de la paix.

Le désarmement est utile s'il permet d'éviter une course incontrôlée aux armements, qui épuise ceux qui y participent sans renforcer leur sécurité. Mais il serait dangereux s'il devait se traduire par un affaiblissement unilatéral, une rupture des équilibres existants, une remise en cause de la dissuasion nucléaire.

Aussi, c'est à l'aune du renforcement de la paix que doit être jugée toute proposition de désarmement. Il faut s'interroger pour savoir si elle vient renforcer notre sécurité et celle de nos alliés ou si elle risque de l'affaiblir.

C'est cette ligne de conduite que les gouvernements socialistes ont suivie. Cela nous a conduits à refuser la prise en compte de nos forces nucléaires dans une négociation soviéto-américaine, comme le réclamaient certains. Les développements récents du dossier des euromissiles ont justifié notre fermeté et celle du Président de la République puisque chacun admet désormais qu'il est possible de parvenir à un accord sans que notre force nucléaire autonome y soit incluse.

Pour conclure sur ce point, je rappellerai que la maîtrise des armements est une composante de la sécurité. L'oublier en adoptant une attitude extrême - dans le sens de la surenchère ou du laxisme - ne contribue certainement pas à renforcer notre sécurité.

Le dernier sujet que j'aborderai est celui de la « défense européenne ».

Sous des dehors tout-à-fait consensuels, rien n'est moins précis, me semble-t-il, que le contenu que chacun souhaite donner à cette défense commune. Le sujet est redevenu à la mode, si je puis dire, avec la perspective de l'élimination d'Europe des missiles intermédiaires. Si la défense de l'Europe apparaît comme une utopie, et certains le pensent, n'en parlons plus ; par contre, si c'est un objectif à notre portée, dès lors parlons-en concrètement.

L'année 1992 verra la naissance du grand marché européen. L'Europe économique sera alors en bonne voie. Mais 1992, c'est aussi le terme de la loi de programme militaire que nous allons voter. Nous avons une ambition économique pour l'Europe ; nous aurons probablement demain une ambition monétaire et également politique. Ne devons-nous pas nous interroger pour savoir si nous ne devrions pas aussi nourrir des ambitions en matière de défense ? Nous pourrions nous fixer un objectif qui va au-delà des propositions très intéressantes faites par Helmut Schmidt : l'élaboration d'une loi de programmation militaire pour l'Europe.

Certes, cela poserait des problèmes de nature constitutionnelle, budgétaire, ou même militaire ; pourquoi ne pas commencer dès maintenant à élaborer, avec les pays qui le souhaiteraient, un Livre blanc sur la sécurité de l'Europe, Livre blanc qui pourrait fixer des objectifs à long et à moyen terme pour chacun des trois grands théâtres européens - mer du Nord-Manche, centre Europe, Méditerranée - et qui permettrait de prévoir l'effort financier de chacun et de répartir équitablement la charge liée aux programmes de recherche et de production d'armements.

Il nous reste cinq ans pour y parvenir. C'est peu pour une ambition politique de cette envergure qui permettrait de conforter un consensus européen en matière de défense.

Il s'agit là - j'en suis convaincu - d'une question centrale qui conditionne l'avenir de l'Europe au-delà de l'an 2000.

Monsieur le ministre, comme nous l'avons annoncé, nous voterons cette loi approuvée par le Président de la République, faut-il le rappeler, chef des armées, et qui a veillé à ce qu'elle respecte les grandes orientations qui ont guidé la politique de défense menée sous son autorité depuis six ans.

Notre vote n'est en aucun cas un blanc-seing. Ce serait une erreur de croire que, au nom de cet accord, l'on puisse éviter le débat. La défense est un sujet trop grave pour que l'on en reste à des échanges superficiels.

S'il y a des divergences d'appréciation - et il y en a, je crois l'avoir montré - explicitons-les et discutons-en. Le pays a le droit de savoir quels sont les véritables choix. C'est en tout cas le rôle et la fonction du Parlement d'en débattre. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Marie Daillet.

**M. Jean-Marie Daillet.** Mes chers collègues, être ministre de la défense nationale de la France est une haute responsabilité qui, à notre époque, n'est pas seulement nationale ; elle est d'abord nationale, certes, mais elle est aussi européenne

et atlantique. Mais être parlementaire français, décidant de l'approbation ou du refus des crédits militaires, est aussi une haute responsabilité nationale, européenne et atlantique.

Je voudrais dire tout de suite à M. André Giraud que non seulement le discours qu'il vient de prononcer, mais toute l'action qu'il conduit depuis qu'il est à la tête de la défense de la France démontrent qu'il est à lui seul un élément de consentement national.

**M. Charles Ravet.** Très bien !

**M. Jean-Marie Daillet.** J'en veux pour preuve que, pour la première fois dans l'histoire récente, il y aura demain une très large majorité pour voter une loi de programme militaire qui, si j'en juge par le discours que vient de tenir M. Quilès, rassemble une très large partie, non seulement de l'opinion publique, mais de cette assemblée. C'est un jour à marquer d'une pierre blanche. Je me suis d'ailleurs réjoui d'entendre, à la première assemblée générale du G.E.R.M.E.S. M. Charles Hernu dénoncer l'absence d'une Europe de la défense. Cela ne m'étonne pas de la part d'un homme qui a eu le mérite, arrivant au pouvoir en 1981, de ne pas démolir l'œuvre de ses prédécesseurs (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) ; même si les contraintes de la politique générale de sa majorité l'ont malheureusement conduit à freiner les crédits qui eussent rendu tout à fait cohérente sa poursuite.

« La volonté commune de faire l'Europe de la défense fait défaut », affirmait M. Hemu il y a quinze jours. Je ne suis pas tout à fait d'accord. Je crois, au contraire, qu'une volonté commune de faire l'Europe, en matière de défense, existe ; elle est d'ailleurs affirmée en France avec, me semble-t-il, l'accord de la plupart.

Mais nous sommes-nous suffisamment préoccupés de savoir si nos partenaires européens en acceptaient l'hypothèse ? Je crois que les diverses majorités que nous avons connues n'ont peut-être pas suffisamment mis l'accent sur cet aspect de la sécurité commune que pourrait représenter une organisation spécifique des Européens au sein de l'alliance qui ; jusqu'à présent, leur a assuré la paix.

Et d'abord par une affirmation très simple : c'est au niveau national que commence la défense ; la défense est d'abord nationale. Et permettez-moi, monsieur Quilès, de rectifier quelque peu les chiffres que vous avez mentionnés tout à l'heure : en 1974, le pourcentage de la production intérieure brute marchande que consacrait notre pays à sa défense était de 3,36 p. 100. En 1981, lorsque les socialistes sont arrivés au pouvoir, il était de 3,85 p. 100 et l'objectif que M. Giscard d'Estaing avait fixé dans la loi de 1977 était de 3,94 p. 100 pour 1982. Nous sommes tombés en 1986 à 3,75 p. 100. Il est vrai que ce n'était pas une chute verticale, mais c'est maintenant que nous reprenons, grâce à vous, monsieur le ministre, grâce à M. le Premier ministre et grâce à ce gouvernement, une progression interrompue pendant quelques années. Nous atteindrions près de 4 p. 100 en 1992. C'est un taux que nous aurions dû atteindre il y a trois ans. Mais laissons-là ces quelconques chiffres ; je crois que l'objectif dépasse les statistiques.

Nous en sommes à parler de la sécurité et de l'indépendance de la France, donc de la sécurité et de l'indépendance de l'Europe. Tout le monde, aujourd'hui, convient, surtout après deux guerres mondiales, que la France ne peut assurer seule sa défense.

En revanche, nous sommes tous d'accord pour reconnaître que la France peut et doit apporter beaucoup à la défense commune et de la France et de l'Europe et de l'Alliance atlantique.

Je suis, nous sommes, monsieur le ministre, tout à fait d'accord, sur l'analyse des menaces dans ce monde où sans doute jamais nous n'avons eu autour de nous autant de dangers. Cependant des éléments d'espoir sont là et vous les avez rappelés. En fait, ce que vous avez défini, c'est non seulement une stratégie de l'indépendance de la France, mais c'est une stratégie de la liberté de la France et de ses alliés. Au fond, en vous écoutant, je me disais que peut-être était-ce là l'ébauche de ce que depuis longtemps j'aurais pour ma part souhaité : la mise en place ; en face d'une stratégie impérialiste de conquête inaugurée il y a soixante-dix ans, non pas pour la liberté mais pour l'oppression, d'une stratégie mondiale de la liberté. Nous n'avons pas vraiment encore défini cette stratégie de la liberté. Cependant, il me semble que si de tels défis ne peuvent être relevés par la

France seule, il peut appartenir à la nation des droits de l'homme d'élaborer cette stratégie. Je suis persuadé que ces alliés européens et américains et tous les pays qui tiennent à leur indépendance peuvent se rallier à cette stratégie-là.

Il nous faut donc en prendre les moyens. Vous les prenez et s'il est vrai que votre projet de loi d'orientation financé dans ces conditions acceptables, sinon tout à fait satisfaisantes, peut encore souffrir quelques amendements, devra sans doute être abondé dans les années qui viennent, il est remarquable que, pour la première fois, vous ayez chiffré en francs constants les besoins de la France pour les cinq prochaines années. Est-ce à la mesure des enjeux ? Je ne saurais le dire !

Vous avez évoqué tout à l'heure, et c'était d'ailleurs un passage fort émouvant de votre intervention, ce que j'ai vécu moi-même, au même âge que vous, je veux parler de l'invasion de notre pays et de l'affreuse tristesse qui a saisi les Français, notamment les jeunes, devant cette inénarrable défaite. Vous avez dit en quelque sorte que la liberté ne coûte jamais si cher que quand on l'a perdue ! C'est sur ce point qu'il faudrait peut-être faire réfléchir les économistes et les financiers qui n'auraient qu'une vision purement budgétaire, en échelle mobile si l'on veut, de la nécessité de se défendre. La défense ne souffre jamais de rabais. Pour se protéger, il faut faire un effort. C'est comme une assurance ! Quand on a un accident, on s'aperçoit que l'on a payé à la fois trop et pas assez !

Je vous félicite de cette vision large et souple des choses. Vous n'êtes pas entré, et je crois que vous avez eu tout à fait raison, dans le détail comptable des opérations : vous vous êtes donné des moyens généraux et vous allez pouvoir, avec cette révision biennale, adapter les commandes aux défis.

J'ai quelque inquiétude, je vous l'avoue, sur un certain nombre de points. Où est la programmation éventuelle du deuxième porte-avions nucléaire ? Où est le seuil que l'on disait infranchissable négativement des 450 avions de combat ? Où est la restauration d'une flotte de surface qui doit bel et bien ne pas laisser aux seuls sous-marins le monopole de notre défense navale ? Où est l'avion de transport à longue portée dont nous aurons besoin ?

J'entends bien que vous dites - et vous êtes un expert - que tout cela doit être fait à meilleur compte avec nos alliés. Sans doute ! Il faut également souligner que vous avez obtenu, avec les compétences qui sont les vôtres, un prix exceptionnel pour les avions de surveillance à basse altitude, les fameux Awacs dont vous avez commandé trois exemplaires et laissés en réserve une option sur deux. C'est un instrument qui a, trop longtemps, attendu d'être commandé par notre pays. Mais nous pensons que, pour un pays qui a une vocation à défendre les siens sur toutes les mers - les Français des départements et territoires d'outre-mer ont tout autant que les métropolitains le droit de voir assurer leur liberté, leur indépendance et leur sécurité -, la construction de l'avion de transport à long rayon d'action devrait être envisagée avec nos partenaires européens et atlantiques, compte tenu de la capacité que l'Europe s'est donnée dans le domaine civil de faire des avions lourds à grand rayon d'action. Ce fameux « Militairbus » - c'est la formule que j'ai pour ma part suggérée - nous permettrait d'intervenir à tout moment et partout.

Je termine en soulignant l'importance des propos du Premier ministre et des vôtres, monsieur le ministre, quant à la charte proposée devant l'U.E.O. au sujet d'une défense européenne. La défense européenne ne peut commencer qu'avec une coopération franco-allemande renforcée. A-t-on oublié que l'Allemagne et la France - en l'occurrence le chancelier Adenauer et le général de Gaulle - ont signé en 1963 un traité historique, mais que la deuxième partie de ce traité consacrée à la coopération militaire ne fut jamais appliquée ? Et je me permets de répéter ce que je disais hier dans le débat de politique générale : pourquoi la France ne travaillerait-elle pas avec la République fédérale d'Allemagne à une convention d'application de ce chapitre militaire du traité de 1963 ?

Monsieur le ministre, tous nos vœux vous accompagnent. Puisse la représentation nationale vous retrouver l'an prochain avec un budget qui sera véritablement la deuxième partie de votre loi de programmation militaire ! C'est l'intérêt de la France, c'est l'intérêt de l'Alliance. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F., du R.P.R. et sur plusieurs bancs du groupe du Front national (R.N.)*)

**M. le président.** La parole est à M. Pierre Pascallon.

**M. Pierre Pascallon.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je me réjouis que ce projet de loi de programmation militaire traduise désormais pour notre pays un très large consensus en matière de politique de défense, et je dirai un consensus profond, monsieur Quilès, même si je ne disconviens pas que notre politique de défense demeure et demeurera toujours le lieu de désaccords latents.

Faut-il s'étonner de l'existence de ce consensus profond en matière de défense ? A y réfléchir en détail, je ne le pense pas. Une politique de défense doit en effet se définir en fonction de la réalité géographique et historique du pays considéré, compte tenu de la situation internationale qui prévaut, de la puissance mondiale dominante sur le plan militaire, compte tenu aussi, bien sûr, de l'état économique et politique de la nation qui la met en œuvre à l'époque envisagée.

Notre politique de défense s'est bien d'abord bâtie, depuis le deuxième conflit mondial, à partir de la réalité géographique et historique de notre pays.

Quelle est cette réalité géographique et historique de la France après 1945 ? C'est la réalité d'un pays à mi-chemin entre l'Est et l'Ouest, cœur de l'Europe et résumé de l'Europe, partie prenante de l'Occident. Cette réalité géographique et historique devait nécessairement conduire notre pays à mettre en œuvre une politique de défense s'attachant tout à la fois à préserver l'indépendance de la France et à contribuer, aux côtés de nos alliés, à la sécurité de l'Europe et de l'Occident. Telle a bien été la ligne de force obligée de notre politique de défense, des années 1945 aux années 1980, cette politique de défense ayant toujours cherché un équilibre magique et impossible entre la préservation de l'indépendance de la France et notre contribution, solidairement avec nos alliés, à la sécurité de l'Europe et de l'Occident.

Certes, par rapport à cet axe central, il y a eu des adaptations successives compte tenu des contraintes externes et internes de la période considérée et il est vrai que, en analysant les choses dans le détail, on peut sans doute déceler en France trois politiques de défense successives depuis 1945 en fonction des modifications de la situation internationale, de la puissance de la France à l'époque considérée.

On peut parler, semble-t-il, de 1945-1947 à 1958, de ce que j'appellerai volontiers le temps de la défense collective ; puis, de 1958 à 1974, de la recherche d'une défense plus indépendante ; enfin, de 1974 à nos jours, du retour à une défense plus intégrée.

Mais on aurait tort, je le crois, de considérer qu'il y a eu une casure brutale, opposition irréductible, entre ces différents visages de notre politique de défense depuis 1945. Il s'agit plutôt à nos yeux d'adaptations, de corrections par rapport à l'axe directeur, majeur, obligé, qui englobe en quelque sorte ces trois modalités successives d'une politique de défense qui a toujours, depuis 1945, cherché à s'articuler autour de la même quête tendue : assurer au mieux l'indépendance de notre nation, tout en cherchant autant que faire se peut à coopérer à la sécurité de l'Europe et de l'Occident.

C'est pour aujourd'hui et pour demain autour de ce même axe directeur, constant, permanent, compte tenu de la réalité géographique et historique longue de la France, que doit et que devra s'articuler notre politique de défense. Telle me semble bien d'ailleurs être la préoccupation qui anime la politique de défense telle qu'elle transparaît, monsieur le ministre, à travers votre loi de programmation militaire.

On trouve en effet dans ce projet de loi l'effort pour harmoniser au mieux dissuasion et défense, la tentative pour concilier au mieux indépendance et solidarité, la volonté pour équilibrer au mieux une politique de défense indépendante centrée d'abord et avant tout sur la préservation du territoire national et la nécessité de contribuer, solidairement avec nos alliés, à la défense de l'Europe et de l'Occident.

Il est sûr qu'il s'agit bien d'abord et avant tout de défendre l'indépendance de l'Hexagone. Comment ? Vous nous le dites : en maintenant la priorité à la force de dissuasion nucléaire stratégique nationale voulue par le général de Gaulle, force de dissuasion que vous allez vous attacher à moderniser.

Mais, dans le même temps, vous souhaitez une participation plus active des forces militaires françaises à la sécurité de l'ensemble Ouest européen par le biais, me semble-t-il, du développement des forces classiques traditionnelles, dans le

sens de la création de la F.A.R., hier, par le biais du développement de l'armement nucléaire tactique, qu'il faut voir avant tout comme un armement préstratégique.

Bien sûr, il est difficile d'articuler indépendance nationale et apport à la sécurité de l'Ouest européen. Reste que tel est bien pour aujourd'hui et pour demain l'axe indispensable de notre politique de défense. Et on ne peut que se réjouir qu'un consensus très large, et par-là même très profond, soit en train de s'établir sur une politique de défense qui est une politique quasi obligée pour la France. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de la défense.

**M. le ministre de la défense.** Monsieur le président, étant donné le déroulement de nos débats, je souhaite qu'en application de l'article 50, alinéa 7, du règlement de l'Assemblée, celle-ci veuille prolonger sa séance jusqu'à zéro heure trente afin que nous puissions terminer demain à une heure convenable pour les parlementaires.

**M. le président.** Merci, monsieur le ministre. Il en sera ainsi.

La parole est à M. Yvon Briant.

**M. Yvon Briant.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, dans les quelques minutes qui me sont imparties, je tiens d'abord, au nom du C.N.I., à me féliciter de l'importance de l'effort consenti en faveur de notre défense par ce projet de loi de programme.

Cet effort est particulièrement indispensable pour opérer un début de rattrapage des nombreuses lacunes de nos forces et pour faire face aux défis mondiaux.

Quatre cent soixante-quatorze milliards de francs engagés sur cinq ans peuvent paraître beaucoup, mais la défense est virtuellement la première protection sociale de la nation et tout effort en ce domaine est en vérité un investissement dans des valeurs qui n'ont pas de prix : la liberté et la paix.

Comme certains l'ont rappelé, le réalisme du dispositif de cette loi, la régularité de l'effort engagé n'empêchent pas toutefois certaines faiblesses du projet, notamment quant au renforcement des moyens de nos forces conventionnelles.

En outre convient-il de souligner que la nécessaire logique européenne dans laquelle devrait s'inscrire dès à présent la défense de la France, est encore insuffisamment traduite dans le texte annexé au projet de loi. « La France, lit-on, doit disposer des moyens de préserver son indépendance et de protéger l'intégrité de son territoire ainsi que ses intérêts vitaux, notamment en Europe. »

Certes, notre survie commence au Rhin - le Premier ministre le rappelait cet après-midi -, mais notre sécurité commence bien à l'Elbe. Il ne faut pas se cacher que le franchissement de l'Elbe par les unités soviétiques ne peut se traduire par la moindre hésitation, car que serait la France dans une Europe soviétisée ?

Le déploiement et la puissance de nos armes tactiques devraient donc être cohérents avec cet impératif. Il ne faut pas craindre alors de renforcer nos moyens par toute arme susceptible d'accroître notre puissance de feu sur le théâtre européen.

Je me réjouis dans cette perspective, bien sûr, que la réalité de la menace chimique soit enfin prise en compte. La France, qui devra « disposer d'une capacité dissuasive appropriée », n'est heureusement pas tombée ici dans le piège qui lui était tendu d'une culpabilisation désignant comme immorale ou agressive toute arme dont le déploiement gêne, bien sûr, notre ennemi potentiel.

Cette orientation, dans une logique européenne que nous souhaitons ardemment, je le rappelle, implique évidemment une étroite concertation avec nos partenaires de la Communauté. L'axe franco-allemand doit être privilégié et, en tout état de cause, la République fédérale d'Allemagne n'a pas de vocation à être pour la France un simple glacis où l'on pourrait, sans réelle concertation, employer nos armes nucléaires tactiques. Le territoire de la R.F.A. doit être considéré comme un espace de sécurité commun franco-allemand.

**M. Jean-Marie Daillet.** Très bien !

**M. Yvon Briant.** Bien sûr, comme le texte du projet de loi le prévoit, la France doit conserver sa liberté d'action et de décision.

Mais l'Europe ne peut plus ignorer sa communauté d'intérêts dans le domaine de la défense et de la sécurité. Rivaux commerciaux mais avant tout alliés, les Etats de l'Europe ne peuvent se cantonner à une simple coopération dans le domaine de la standardisation des équipements, de la coordination des communications, des transports, de la logistique et des commandements. En cas de crise, faute de temps, il sera impossible de procéder aux ajustements nécessaires à la solution des problèmes posés par le manque d'union réelle.

La France ne peut se payer le luxe d'un superbe isolement. Certes, son souci de ne pas livrer ses acquis technologiques sans contrepartie justifie une approche prudente du problème. Mais il ne faut pas oublier que, là encore, une coopération européenne reste indispensable. L'accord que vous avez signé le 20 mars dernier à Bonn, monsieur le ministre, relatif au projet d'hélicoptère franco-allemand est un pas dans ce sens, mais il faut encore, nous semble-t-il, accélérer le rapprochement. Il faut impérativement marquer notre volonté de matérialiser l'Europe politique et militaire que nous devons bâtir afin d'être en mesure de relever les défis de l'avenir.

La défense doit être par nature le domaine du consensus.

**M. le président.** Je vous prie de conclure, monsieur Briant.

**M. Yvon Briant.** Je termine, monsieur le président.

Je me réjouis bien sûr, comme chacun ici, du soutien quasi unanime que recueille, monsieur le ministre, votre projet de loi de programme. Il est le signe de la nécessaire cohésion de notre pays face aux menaces. Je me réjouis également du consensus que l'on peut relever en faveur d'une défense européenne à travers les déclarations récentes émanant notamment de MM. Mitterrand, Chirac et Barre.

La loi de programmation est certes positive, mais elle pourrait s'inscrire plus nettement dans une perspective ouvertement européenne. L'année 1992, qui sera le terme de cette loi de programmation - sous réserve, bien sûr, des effets de glissement - sera aussi l'année de la réalisation du grand marché unique européen. Pourquoi ne pas jeter dès maintenant, ainsi que le propose M. Quilès dans *Le Monde* de mardi, ou le Premier ministre devant l'U.E.O., les bases d'une programmation militaire pour l'Europe ? La sécurité et l'indépendance de notre pays sont en effet, aujourd'hui, indissociables d'une Europe forte et unie. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean-Pierre Chevènement.

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, si les socialistes approuvent le projet de loi de programmation militaire c'est que, sur deux points essentiels, la modernisation de notre force de dissuasion et la priorité reconnue à la composante sous-marine, d'une part, la doctrine d'emploi des armes nucléaires en Europe, ce que l'on appelle le « tout stratégique », d'autre part, ce projet de loi consacre les vœux exprimés par le Président de la République, chef des armées...

**M. Jean-Pierre Bechter.** Par le général de Gaulle !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** ... par rapport à certaines dérives, aisément perceptibles par exemple dans certains propos antérieurs du Premier ministre.

**M. Jean-Pierre Bechter.** Ah ?

**M. Jean-Pierre Chevènement.** N'est-ce pas, en effet, M. Jacques Chirac qui déclarait dans *Le Monde* du 24 février 1986 : « L'emploi de l'armement nucléaire tactique se trouve nettement découplé de celui de l'armement stratégique lui-même » ? Ce n'est pas ce que dit le projet de loi de programmation militaire et nous mesurons avec satisfaction le chemin parcouru. (*Rires sur les bancs du groupe du R.P.R.*)

**M. Pierre Pascallon.** Vous en savez quelque chose !

**M. Jean-Paul Virapoullé.** Vous êtes mal placé pour dire cela !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** A bien y réfléchir, M. Raymond Barre dit-il quelque chose de très différent dans son discours récent à l'institut international d'études straté-

giques de Londres quand il déclare vouloir engager la France dans la bataille dès le moment même de l'agression contre l'Allemagne ?

**M. Jean-Marie Daillet.** Et alors ?

**M. Jean-Pierre Chevènement.** En effet, M. Guéna, à la page 22 de son excellent rapport, rappelle, à juste titre, ce propos du général Valentin : « Envisager que la première armée pourrait combattre plusieurs jours sans l'emploi d'armes atomiques est non seulement sur le plan technique une illusion, mais encore ruine la dissuasion en fortifiant l'espoir de l'adversaire d'arriver à ses fins par le recours aux seuls moyens classiques ».

**M. Arthur Pascht.** Et alors ?

**M. Jean-Pierre Chevènement.** La logique de M. Barre, M. Quilès vient de le rappeler, est celle de la bataille en Europe. Elle nous engagerait les premiers dans le monde dans la fabrication de l'arme à neutrons.

**M. Jean-Marie Daillet.** Et alors ?

**M. Jean-Paul Virapoullé.** Il a raison !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Il y a là une série de glissements toujours possibles. L'honnêteté commande de les relever alors que le texte du projet de loi qui nous est soumis, monsieur le ministre, précise très nettement que la dissuasion est un tout, que l'élément fondamental en est la dissuasion nucléaire stratégique, enfin et surtout que l'armement nucléaire préstratégique, défini à la fois par sa valeur d'ultime avertissement et par son efficacité militaire propre, ne peut être employé que sur décision du Président de la République.

Voilà ce sur quoi nous sommes d'accord. La dissuasion, ce ne sont pas seulement des systèmes d'armes. C'est en définitive et en dernier ressort un homme, le Président de la République. En votant le projet de loi, nous entendons non seulement apporter notre soutien à une politique visant à moderniser les armes de la France, et plus particulièrement notre force nationale de dissuasion, garantie ultime de notre indépendance, nous entendons aussi marquer notre confiance à l'égard du Président de la République et des orientations qui sont les siennes et qu'il a fait prévaloir. (*Murmures sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. Pierre Pascallon.** Dans les années 60 ?

**M. Eric Raoult.** La campagne électorale n'a pas encore commencé !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Notre sécurité repose sur le maintien strict de la dissuasion nucléaire stratégique.

Je ne dis pas cela pour relativiser le consensus sur la défense ...

**M. Jean-Marie Daillet.** On l'espère bien !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** ... dont je me réjouis, mais pour marquer que le soutien des socialistes n'est pas et ne pourra pas être à l'avenir sans condition. Je le dis d'autant plus clairement à cette tribune que j'ai contribué, dans le passé, à faire évoluer la doctrine du parti socialiste vers une prise en compte de l'idée d'une défense nationale fondée sur la dissuasion.

**M. Françoise Fillon, président de la commission, rapporteur.** C'est vrai !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Je n'en suis que plus à l'aise pour dire que nous refusons la dérive atlantiste vers un concept de bataille nucléaire en Europe, qui fait peut-être partie de la stratégie américaine mais qui ne répond pas aux intérêts de l'Europe et n'est pas non plus de l'intérêt de la France.

En second lieu, monsieur le ministre, l'approbation que nous apportons aujourd'hui à ce projet de loi d'autant plus de valeur qu'elle intervient dans un contexte nouveau, celui créé par les propositions de M. Gorbatchev tendant à la suppression des euromissiles.

Cette « option zéro », faut-il le rappeler, est à l'origine une proposition du président Reagan, proposition reprise par l'O.T.A.N. en 1979, M. Raymond Barre étant alors Premier ministre d'un gouvernement auquel, si mes souvenirs sont bons, vous participiez.

M. Giscard d'Estaing, à l'époque, s'affirmait soucieux de tenir la France à l'égard d'une question, celle du déploiement des missiles SS 20, qui, selon lui, ne la regardait pas.

Tout cela doit être rappelé, parce qu'en politique on a tendance quelquefois à oublier ce qui s'est dit et ce qui s'est fait et que rafraîchir la mémoire...

**M. Jacques Baumel.** La vôtre !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** ...non seulement de nos collègues, mais également la vôtre, monsieur le ministre, fait partie du devoir des parlementaires.

**M. Alain Lemaeuere.** Que disait M. Mitterrand il y a vingt ans ?

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Ne remontons pas aussi loin ! (*Exclamations et rires sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. Henri Louet.** C'est cela, rafraîchir la mémoire !

**M. Jacques Baumel.** Quelle amnésie, monsieur Chevènement !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Vous-même, monsieur le ministre, vous évoquiez il y a quelques semaines un « Munich européen ». Vous avez heureusement, depuis, modifié votre appréciation. On a le droit de changer, mais sur la longue durée ! (*Rires sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. Pierre Pascalon.** On a l'habitude, avec les socialistes !

**M. Arthur Paecht.** C'est un plaidoyer *pro domo* !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Peut-on oublier que le préfixe « euro », dans « euromissile », désigne la cible ? En quoi les Européens, victimes désignées, devraient-ils se sentir plus menacés par la disparition des euromissiles que par leur maintien ? On peut légitimement se poser la question. Quelle différence d'ailleurs y aurait-il avec la situation prévalant avant 1979, avant qu'aient été installés les SS 20 pointés sur l'Europe et, de l'autre côté, les Pershing ?

**M. Jean-Marie Daillet.** N'y avait-il pas déséquilibre ?

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Certes, nous devons nous préoccuper du maintien d'un équilibre global sur le théâtre européen pour les autres catégories d'armes, en particulier pour les fusées nucléaires à moyenne et à courte portée. De même, le maintien d'une capacité conventionnelle certaine doit permettre d'éviter le franchissement d'emblée du seuil nucléaire.

Mais qui ne voit, d'une part, qu'il n'y a pas de défense possible de l'Europe indépendamment de l'arme nucléaire - c'est porter atteinte à l'idée même de dissuasion que de vouloir réaliser un équilibre strict à tous les niveaux d'armement - d'autre part, que ce que l'on appelle le « couplage » de notre défense et de celle des Etats-Unis est avant tout un couplage politique et résulte moins, en définitive, de la présence en Europe de telle ou telle catégorie d'arme que de l'intérêt vital pour les Etats-Unis de ne pas voir l'Europe occidentale basculer dans l'orbite soviétique ?

La présence des fusées Pershing n'offre pas, à cet égard, la garantie d'automatisme de la riposte que nous attendons, même si leur présence a évidemment une forte charge symbolique. Quelle différence y a-t-il en effet, du point de vue soviétique, entre une fusée américaine tombant sur Moscou selon qu'elle a été tirée d'Allemagne, d'un sous-marin Polaris ou d'un silo des montagnes Rocheuses ? La vraie garantie de la riposte américaine en cas d'agression, c'est la volonté des Etats-Unis et de leur président de prendre des risques.

On mesure mieux aujourd'hui en Europe, me semble-t-il, que la protection américaine n'est pas sans faille et, surtout, ne sera pas éternelle. Après les propositions de M. Gorbatchev, le moment n'est-il pas venu pour les Européens de songer à assumer de plus en plus eux-mêmes leur propre défense ? Plusieurs points de vue similaires se sont exprimés dans différentes familles politiques.

**M. Jean-Pierre Bechter.** Merci de Gaulle !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Il y a quelque chose de pénible, et même de dérisoire, à entendre les cris d'orfraie poussés par certains gouvernements européens comme des enfants abandonnés quand il arrive que les négociations entre

les deux superpuissances enregistrent des progrès dans la voie du désarmement. Gémissements d'autant plus ridicules que, souvent, ce sont les mêmes qui, hier, s'inquiétaient ou feignaient de s'inquiéter de la course aux armements entre l'Est et l'Ouest.

Le bon réflexe, au contraire, consiste à saisir cette occasion historique de faire progresser la conscience des solidarités européennes en matière de défense et, surtout, de la nécessité où nous sommes, en tant qu'Européens, d'en assumer de plus en plus la responsabilité.

C'est ce que fait la France en modernisant sa dissuasion, en préparant l'arrivée d'une nouvelle génération de S.N.L.E. et la mise en service de nouvelles têtes M 5.

La crainte a été exprimée de voir notre force de dissuasion jetée sur la table de négociation. Vous avez rappelé à juste titre, monsieur le ministre, qu'il ne dépend que de nous, de notre résolution, qu'il en aille autrement. D'ailleurs, grâce aux efforts du Président de la République depuis plusieurs années, nous avons obtenu, fruit de l'opiniâtreté, que les forces françaises et britanniques soient mises en dehors de la négociation.

**M. Jean-Pierre Bechter.** On l'a obtenu avant que vous n'arriviez au pouvoir !

**M. René Couvênhoe.** Bien avant 1986 !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Notre force de dissuasion est un système central. Même si nous nous trouvons entre l'U.R.S.S. et les Etats-Unis, la France n'est pas un pays intermédiaire. Le centre, simplement, est là où nous sommes.

**M. Jean-Marie Daillet.** Ce n'est pas ce qu'a écrit M. Mitterrand !

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Non seulement notre force de dissuasion doit donc être préservée, mais encore il faut mener à bien la modernisation qui lui donnera une dimension respectable.

Je voudrais maintenant, en troisième lieu, risquer quelques réflexions prospectives à propos d'un sujet qui a été abordé par plusieurs orateurs, ce qu'on appelle - d'ailleurs un peu rapidement - la défense européenne, car le concept est loin d'être clair ; il indique une direction.

Actuellement, notre force nationale de dissuasion est, comme son nom l'indique, une force nationale. Le problème de l'extension de la garantie nucléaire française du Rhin jusqu'à l'Elbe n'est pas actuel et ne doit pas être posé prématurément : d'une part, l'armement préstratégique français, étant donné son rôle d'ultime avertissement, ne peut pas être confondu avec les armes nucléaires américaines de théâtre - ce sont deux doctrines d'emploi différentes - d'autre part, constatons que les Allemands aujourd'hui, à l'exception notable du chancelier Schmidt, ne sollicitent pas l'extension de la garantie nucléaire française au territoire allemand. Il faudra pour cela que se dissipent chez nos voisins certaines illusions. J'en vois deux : la première porte sur la pérennité et l'infaillibilité de la protection américaine, la seconde sur la fiabilité à long terme d'une sorte de « bénévolence » soviétique considérée comme un fondement durable de la sécurité allemande et de la détente en Europe centrale.

Cela dit, il n'est que temps que l'Europe pense à assumer par elle-même sa propre sécurité. Le signe majeur de son déclin ne résulte-t-il pas de son incapacité à prendre en charge sa défense ?

Sur ce sujet, il devient urgent de parler clair. L'Europe que nous voulons, ce n'est pas une Europe vassalisée, totalement soumise à la volonté américaine. Incapable de s'opposer aux décisions des Etats-Unis dont les intérêts et les aspirations ne coïncident pas forcément avec les nôtres. L'Alliance atlantique, qui reste nécessaire et à laquelle nous sommes fidèles, est une alliance ; elle n'est pas le cadre d'une hégémonie. Elle réunit sur une base volontaire des Etats souverains, libres, égaux en droit, pas des protectorats. Les nations d'Europe occidentale ne peuvent pas accepter qu'on leur applique une variante de la doctrine de la souveraineté limitée, même si elle est rebaptisée « leader ship du monde libre ».

Au contraire, nous souhaitons que les nations d'Europe apprennent à assurer leur propre défense. Il en va, à terme, de leur survie. On ne peut pas dépendre toujours d'un protecteur étranger, aujourd'hui celui-ci et demain celui-là. Le parapluie américain, nous le constatons chaque jour, n'est pas gratuit.

Même si la politique commune de défense de l'Europe n'est pas pour aujourd'hui, elle devrait être pensée et préparée sur vingt ans. De notre point de vue, les conditions sont réunies pour qu'une réflexion sérieuse s'engage. Bien sûr, il n'y a pas urgence tant qu'est maintenu l'équilibre sur le terrain - et, en ce qui nous concerne, tant que la France peut s'appuyer sur une force de dissuasion autonome et modernisée. Je veux cependant insister sur la nécessité d'un concept européen de défense qui ne peut reposer que sur la dissuasion du faible au fort, car ce qui est vrai pour la France le sera demain pour l'Europe. Stratégie, cela va de soi, essentiellement défensive.

S'il est vrai que seule l'existence d'un môle de défense nucléaire à l'ouest de l'Europe peut permettre l'instauration d'une paix durable sur le continent, il va de soi que l'extension future de la dissuasion française implique absolument le respect du *statu quo* territorial en Europe. Il y a là un principe fondamental d'une charte de sécurité européenne que le Premier ministre et vous-même, monsieur le ministre, avez évoqué.

La question est en réalité de savoir si la France et l'Allemagne sont capables de définir ensemble un tel concept de défense, distinct de la doctrine américaine de bataille en Europe, car cette doctrine n'est pas conforme aux intérêts de l'Europe. Ensuite, quels Etats européens pourraient se joindre à elles ? Vous avez, en particulier, évoqué la question d'une coopération plus étroite et souhaitable entre les forces de dissuasion française et britannique.

Si des progrès significatifs apparaissaient possibles entre la France, l'Allemagne et, éventuellement, la Grande-Bretagne, il faudrait alors constater l'inadaptation des structures mises en place au début des années 1950. Il me semble, en effet, si l'on veut raisonner dans la perspective d'une défense vraiment européenne, que le système des états-majors intégrés à direction américaine - auxquels ne participent d'ailleurs, faut-il le rappeler, ni la France, ni l'Espagne, ni l'Irlande, ni la Grèce - est absolument incompatible avec la mise en œuvre d'une doctrine de défense indépendante.

La fidélité à l'Alliance atlantique n'interdit pas de s'interroger sur la pérennité de l'organisation militaire intégrée de l'O.T.A.N. Beaucoup en Europe y réfléchissent. Ne faudrait-il pas qu'un jour les gouvernements européens y réfléchissent ensemble et voient ensemble comment pourraient s'articuler nos forces, s'harmoniser nos stratégies, se compléter nos armements ?

Certes, on a commencé à avancer. Paul Quilès évoquait à l'instant la nécessité d'un livre blanc, qui pourrait déboucher sinon sur une loi de programmation, du moins sur une coopération resserrée, probablement à géométrie variable. Cette conception d'une défense européenne autonome permettrait à terme l'établissement d'une véritable zone de paix sur notre continent et donnerait à l'Europe une plus large autonomie à l'échelle mondiale.

**M. le président.** Auriez-vous l'obligeance de conclure, monsieur Chevènement ?

**M. Jean-Pierre Chevènement.** Je vais conclure, monsieur le président.

La sécurité de l'Europe ne peut pas être fondée sur l'existence d'une zone de basse pression entre les deux grandes puissances. Il y a longtemps que nous avons mesuré, nous, Français, qu'un certain découplage de la défense entre l'Europe et les Etats-Unis était devenu réalité depuis que la parité nucléaire stratégique entre les deux Grands avait conduit ceux-ci à envisager une bataille limitée en Europe plutôt que leur mutuelle destruction.

Bref, il est temps que les Européens apprennent à compter davantage sur eux-mêmes et pensent la nécessaire transition entre la situation actuelle et un nouvel ordre de sécurité en Europe. C'est dans ce cadre seulement que les différents peuples d'Europe pourront satisfaire leurs légitimes aspirations à l'indépendance et à la paix. C'est dans ce cadre que les deux Etats allemands pourront normaliser leurs rapports sans qu'il en résulte une menace de déstabilisation pour les relations internationales et pour la paix.

Cela impliquera une renégociation et un rééquilibrage de l'Alliance atlantique.

François Mitterrand, depuis 1983, a réactivé les dispositions militaires du traité franco-allemand, signé vingt ans plus tôt à l'Élysée. Cette voie-là est riche de potentialités, et je

comprends tous ceux qui s'impatientent des lenteurs de la coopération franco-allemande, même si des progrès récents ont été marqués pour l'hélicoptère de combat, et je pense en particulier au domaine de l'espace. Les systèmes d'armes du futur se préparent une génération à l'avance. Les Européens ont les moyens humains, techniques, financiers de leur défense.

En conclusion, monsieur le ministre, je vois là une raison de plus pour que la France hâte le pas car c'est de notre détermination que dépend largement l'avènement d'un ordre de paix et de sécurité durable en Europe. Il n'est pas de paix qui ne repose en définitive sur un équilibre et il n'est pas de paix en Europe qui ne repose, et pour longtemps encore, sur l'existence à l'Ouest d'une dissuasion nucléaire.

En votant ce projet de loi, nous défendons l'indépendance nationale, non pas par un orgueil déplacé, mais parce qu'elle est la condition de toute démocratie. Au-delà, nous travaillons à l'indépendance future de l'Europe. Cela en vaut la peine ! C'est une tâche digne de la France ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. le président.** La parole est à M. Daniel Colin.

**M. Daniel Colin.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mesdames, messieurs, le parlementaire que je suis se félicite bien sûr de ce que l'on appelle aujourd'hui le « consensus », bien que nos collègues socialistes nous donnent l'impression d'être en consensus comme on est en service commandé. (*Sourires.*)

**M. Eric Reault.** Ils sont amnésiques !

**M. Daniel Colin.** L'élu d'une région maritime se doit aussi de souligner, à l'occasion de l'examen de ce projet de loi de programmation, le déclin de la flotte française de surface accéléré d'ailleurs depuis 1981. Ce déclin deviendrait inéluctable en 1992 si les décisions qui s'imposent n'étaient pas arrêtées.

Depuis vingt ans il est vrai, le nombre de bâtiments de surface n'a cessé de décroître. Il est passé de 175 unités de combat et de soutien en 1977, à 145 en 1987. Les prévisions, fâcheuses, nous annoncent qu'en 1996 il en resterait 110 seulement. La moitié des bâtiments de surface majeurs seront alors en fin de vie.

Pour reconstituer notre « flotte de surface » comprenant notre « flotte de présence », comme vous aimez le souligner, monsieur le ministre, il nous faudrait commander au moins 12 000 tonnes de bâtiments par an, ce qui correspond à une flotte d'environ 300 000 tonnes au total. Ce chiffre est-il même suffisant ?

Les programmes de construction de frégates légères de 2 500 tonnes - les F.L. 25 - destinées à remplacer les avisos-escorteurs outre-mer, ont été étalés ou repoussés. Il en est de même pour le programme de construction des chalands de débarquement déplaçant 8 000 tonnes, les T.C.D. 2.

Seuls seront commandés : le premier bâtiment antimines océaniques et un petit bâtiment de service public de type Sterne. Cette situation est préoccupante, bien sûr, car nous nous éloignons chaque jour un peu plus de la maquette « Marine 2000 », c'est-à-dire du nombre idéal de bâtiments par composante, alors que l'on devrait l'atteindre par paliers successifs et réguliers, « Marine 2000 » prévoyant entre autres, à ce nouvel horizon, une flotte de 325 000 tonnes de bâtiments, et c'est un minimum.

Pendant ce temps s'accélère la mise à la ferraille de la flotte construite entre 1950 et 1965, la maigreur et l'étalement du programme des bâtiments de surface de moyen tonnage prenant souvent une allure qui pourrait remettre en question la cohérence de notre flotte tout entière et sa crédibilité.

Dans le même temps, paradoxalement, les missions de la marine se sont diversifiées et notablement élargies. Le fondamentalisme islamique, avec sa volonté impérialiste, en Méditerranée comme ailleurs, donne une dimension nouvelle à la menace. Notre façade méditerranéenne est devenue un secteur de défense à privilégier.

La France se doit de disposer désormais d'une force navale dominante en Méditerranée occidentale et d'assurer, dans l'ensemble du bassin, une présence active.

Les zones sensibles sur les côtes africaines comme dans l'océan Indien et dans l'océan Pacifique appelleront tôt ou tard la marine nationale à intervenir. Notre responsabilité spécifique et particulière en Afrique, les liens privilégiés que

nous entretenons avec de nombreux pays, nos accords de défense nous font obligation de conserver ou d'acquiescer les moyens convenables pour honorer nos engagements.

Nous avons donc besoin, monsieur le ministre, d'une capacité maritime « d'action extérieure », permettant à la France de jouer son rôle dans les crises « périphériques » et de faire face aux menaces qui pèsent sur ses intérêts, en particulier sur ses communications maritimes.

Nous n'oublions pas non plus, monsieur le ministre, que le nouveau droit de la mer, en instaurant la zone économique exclusive, nous a hissés au troisième rang des puissances maritimes mondiales. C'est un espace de 11 millions de kilomètres carrés que, dès lors, nous devons surveiller et défendre, superficie équivalant à vingt fois celle de l'Hexagone.

Vous êtes préoccupé par ce problème, nous le savons, et c'est pour une des raisons énoncées précédemment que, très souvent, vous préférez parler de marine « de présence » plutôt que de marine « de surface ».

Vous avez ce problème, bien sûr, mais vous en avez d'autres. Pour la marine nationale, la force océanique stratégique reste bien entendu prioritaire. La refonte « M4 » des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins du type du *Redoutable* est en cours ou achevée. Le sous-marin nucléaire nouvelle génération, aux performances améliorées, en particulier dans le domaine acoustique, entrera normalement en service en 1994.

Le projet de construction du porte-avions à propulsion nucléaire a été retenu et son financement a été prévu. Si j'insiste sur ce point, c'est parce que, tout à l'heure, nous avons pensé que les propos de M. Quilès étaient outranciers et que leur auteur se parait, si je puis dire, des plumes du paon avec une grande facilité. En effet, M. Quilès donne volontiers des leçons mais il me souvient encore de l'avoir vu, réjoui devant les caméras de télévision, faire barboter un modèle réduit du *Richelieu* dans une espèce de lessiveuse. (*Sourires sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*) Il voulait faire rêver les Français à peu de prix !

Malheureusement, face à la programmation de ce porte-avions à propulsion nucléaire, la ligne budgétaire était quasiment vide. Il y avait là, comme disent les marins, un manque à virer peut-être, un oubli fâcheux sûrement !

**M. Jean-Marie Daillet.** C'était la quille !

**M. Daniel Collin.** La protection minimum d'un tel bâtiment, malgré son armement propre, bien amélioré par rapport à ses prédécesseurs, nécessite évidemment des sous-marins d'attaque, mais également un environnement naval de deux à trois frégates ou corvettes anti-aériennes, de quatre à cinq frégates ou corvettes anti-sous-marines, comme la présence d'avions de guet aérien de type Hawkeye.

Monsieur le ministre, nous ne pouvons laisser se poursuivre ce déclin de notre flotte « de surface » ni même « de présence » sans risquer d'atteindre une capacité au-dessous de laquelle on ne saurait s'engager sans prendre des risques considérables.

**M. le président.** Je vous prie de conclure, mon cher collègue.

**M. Daniel Collin.** J'ai presque terminé, monsieur le président.

Si le déclin de la marine de surface n'est pas enrayé, nous craignons que la France ne se trouve contrainte d'opérer des révisions douloureuses, non seulement dans sa défense, mais aussi dans sa politique générale et quant à sa stature mondiale. La marine risque alors de ne plus être en mesure de retrouver sa capacité pour apporter à la politique extérieure de la France le soutien dont elle a besoin à l'échelle du monde, pour conserver la capacité nécessaire à la protection des D.O.M.-T.O.M., pour permettre à la France de tenir sa place dans la défense des communications maritimes et pour permettre paradoxalement la mise en œuvre de la force océanique stratégique, qui demande un environnement opérationnel particulier.

Nous avons à l'esprit une déclaration de M. Valéry Giscard d'Estaing, alors Président de la République, abordant les types variés et imprévisibles de situation de défense : « en matière de défense, on ne peut pas faire d'impasse ! »

Dans cette démarche, la reconstitution de notre flotte « de surface » ou/et « de présence » devient aussi prioritaire. Enfin, nous le pensons !

Des missions de service public et de présence dans les zones sensibles et dans le monde, aux nouvelles missions de surveillance de notre zone économique exclusive, la marine nationale prouve chaque jour sa volonté d'assurer avec bonheur le rôle qui lui est confié pour la défense du pays.

Il faut lui en donner les moyens, même si cela n'apparaît pas tout à fait dans la loi de programmation, même si nous savons ce que sont vos contraintes budgétaires, même si tous les personnels de la marine, actuellement en sous-nombre, ne ménagent ni leur temps ni leur peine pour exécuter toutes les missions qui leur sont encore confiées aujourd'hui. Nous savons aussi, monsieur le ministre, que cela est l'objet de vos préoccupations. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jacques Baumel.

**M. Jacques Baumel.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le vote par le Parlement d'une loi de programmation militaire est toujours un événement important pour notre politique de défense. Cette loi va déterminer pour les vingt-cinq ans à venir le choix des armes, les priorités en matière de stratégie et les équilibres difficiles à maintenir entre les nombreuses demandes émanant de nos armées face à l'évolution imprévisible de la conjoncture stratégique et économique du monde.

Compte tenu de ce qu'il est advenu des deux précédentes loi de programmation, le Gouvernement a eu raison de préférer présenter un texte qui soit plus une loi d'orientation générale que ce qu'on pourrait appeler un véritable catalogue de la Redoute ou des Trois Suisses.

Tout en retenant quelques options essentielles, le ministre de la défense a préféré laisser quelque souplesse dans le domaine toujours délicat des crédits de fonctionnement et de l'utilisation des prévisions budgétaires. Aussi cette loi, malgré les ambiguïtés inévitables de la situation présente aggravée par les récents événements internationaux survenus entre l'Est et l'Ouest, apporte-t-elle quelques réponses précises aux inquiétudes qui s'étaient manifestées depuis quelques années sur le ralentissement de notre effort militaire.

Premièrement, elle esquisse un redressement sensible en ce domaine, ainsi que tout le monde l'a observé, à commencer par notre brillant rapporteur, puisqu'elle prévoit une augmentation de 40 p. 100 des crédits en cinq ans.

Deuxièmement, elle répond parfaitement aux objectifs de la plate-forme de gouvernement tels qu'ils ont été définis avant 1981.

Troisièmement, elle s'engage sur des crédits de paiement en francs constants, ce qui garantit le pouvoir d'achat tant bien que mal, quels que soient les aléas de la situation économique.

Quatrièmement, elle est relativement fluide, c'est-à-dire qu'au bout de deux ans elle sera réévaluée et prolongée d'une nouvelle période supplémentaire.

Elle est donc la loi la plus ambitieuse possible et y sont pour la première fois privilégiées les commandes d'équipement par rapport aux crédits de fonctionnement.

Dans la ligne droite fixée par le général de Gaulle dès le départ et compte tenu des négociations actuelles Est-Ouest sur le retrait éventuel des euromissiles et la possible dénucléarisation de l'Europe, elle marque la volonté ferme de renforcer et de moderniser notre force nucléaire, fondement essentiel de notre sécurité pour au moins une quinzaine d'années, sauf percée technologique, toujours possible.

Bien entendu, quelques critiques peuvent se faire jour, par ci, par là. Compte tenu de leur ton et de leur teneur, je ne m'attarderai pas sur elles. Je préférerais ajouter quelques observations sur l'importance exceptionnelle qu'à travers cette loi et au-delà d'elle nous devons accorder à la conquête de l'espace.

L'immense mutation stratégique qu'induit l'espace pour demain doit être l'une de nos préoccupations fondamentales, d'autant plus que cela dépasse notre ambition nationale et atteint la dimension européenne. D'ailleurs, en ce domaine, comme certains de vos prédécesseurs, vous avez marqué d'une façon très claire les objectifs : il s'agit notamment du programme Hélios et du programme Syracuse 2.

Il faut coûte que coûte que ces points de départ se prolongent, quelles que soient les difficultés, par des étapes ultérieures, la prochaine étant évidemment le projet Hermès, pour lequel l'obstination du Gouvernement de Paris a vaincu

certaines réticences de nos partenaires, notamment allemands. Il faut qu'ils se prolongent également par une politique ambitieuse dans le domaine de l'espace ; qui s'oriente vers une station orbitale habitée européenne.

De même, l'évolution des stratégies et des technologies doit nous pousser à renforcer considérablement, plus que nous n'avions pensé le faire jusqu'à présent, le domaine encore nouveau de ce que l'on appelle communément les « armes intelligentes ». Cela implique un immense effort de coordination des études, de nos recherches dans nos laboratoires et nos bureaux ; dans certains domaines qui sont ceux de la bataille de l'avenir, notamment pour tout ce qui concerne la guerre micro-électronique, la furtivité et l'utilisation de l'énergie dirigée. Il y a là un vaste champ d'action dans lequel nous pourrions déployer à la fois nos capacités, notre intelligence et nos moyens.

Vous me permettrez, pour terminer, d'évoquer le contexte international nouveau introduit depuis quelques mois par la surprise du sommet de Reykjavik et par les projets de M. Gorbatchev.

Six mois après le sommet de Reykjavik, Mikhaïl Gorbatchev a refermé sur les Occidentaux un double piège en offrant de découpler le retrait des euromissiles de l'affaire de l'I.D.S., qui avait marqué l'échec de Reykjavik.

Il s'agit d'abord d'un piège stratégique. Le démantèlement des SS 20 implantés en Europe ne fait pas disparaître la menace nucléaire soviétique sur cette Europe, contrairement à ce que pensent certains, en raison de l'existence de plus de 1 200 missiles soviétiques à courte portée. Sur ce point, je voudrais corriger certaines erreurs communément répandues, selon lesquelles, notamment, l'installation des Pershing 2 en Europe constituait une réplique à l'installation des SS 20. C'est une immense erreur. Les Pershing forment en fait un maillon indispensable qui, même sans le déploiement des SS 20, aurait été utile dans la dimension permanente des rapports entre l'Europe et les Etats-Unis car ils permettent, seuls, à partir de l'Europe occidentale, d'atteindre directement le territoire de l'Union soviétique. Ni Pershing ni SS 20, ce n'est donc pas l'objectif souhaitable, que certains pourtant mettent en avant.

L'« option zéro », sans lien avec une diminution importante des armements soviétiques conventionnels et chimiques, augmente ainsi les risques sur l'Europe en cas de crise. Elle est une prise à la supériorité classique de l'U.R.S.S. Dans ces conditions - je dis bien : dans ces conditions - le retrait des Pershing et des Cruise sonnerait le glas de la doctrine de la riposte de l'O.T.A.N.

C'est non seulement un piège stratégique mais encore un piège politique. Tous les leaders occidentaux se trouvent pris au mot avec cette « option zéro », idée qu'ils avaient lancée avec l'illusion que l'U.R.S.S. ne l'accepterait pas.

Mais le subtil M. Gorbatchev, mieux que ses prédécesseurs, a su saisir l'occasion et exploiter l'affaiblissement de Reagan, les progrès de l'isolationnisme américain et le pacifisme peureux des Européens.

Au-delà de ses conséquences immédiates, le processus engagé est extrêmement dangereux pour l'avenir de l'Europe. Qu'on le veuille ou non, il affectera inéluctablement le sort des autres missiles balistiques basés en Europe.

En fait, le véritable enjeu est l'élimination de tous les missiles balistiques à courte et moyenne portée, ce qui impliquera tôt ou tard le sort des missiles balistiques français et britanniques à courte portée et, au-delà ; celui des missiles à longue portée de ces deux pays.

Ainsi, le processus engagé mène tout droit à la dénucléarisation de l'Europe avec toutes les conséquences que cela entraînera sur la situation politique, notamment dans l'opinion publique allemande tentée par le neutralisme et la réunification.

Certes, on déclare avec raison que la France n'est pas concernée et n'accepte pas d'être mise en cause, mais il serait quelque peu naïf de se réjouir que la France ne soit pas concernée par ces négociations car dès que l'accord sur les euromissiles sera signé, inévitablement sera soulevé le problème des forces nucléaires françaises et britanniques, à commencer par les Pluton et les Hadés.

Enfin, le respect de tout accord sur les euromissiles est en pratique invérifiable, compte tenu de la mobilité et de la taille de ces engins. Une fois que les Pershing auront été renvoyés, jamais plus on ne pourra réimplanter de nouveaux

missiles en Allemagne, et l'Europe sera incapable de se défendre. Alors, demandera-t-on, quelle doit être la position française dans cette délicate affaire ?

D'abord, on ne peut qu'applaudir une tentative de réduire sérieusement le fol surarmement nucléaire des deux Grands, dans la mesure où les décisions de réduction sont soigneusement équilibrées, vérifiées et significatives.

Les Français ne comprendraient pas que leur Gouvernement s'oppose à un projet de détente et de désarmement, même s'il tend de nombreux pièges. Il s'agit donc de sauvegarder nos intérêts sur le plan national et sur le plan européen.

A l'échelle nationale, un vaste consensus existe, heureusement : plus que jamais, il nous faut donc renforcer et moderniser notre force de dissuasion nucléaire en prenant appui essentiellement sur la force océanique stratégique. Donc, pas question de baisser la garde, au contraire, car il convient probablement d'aller plus loin.

Je tiens à évoquer à mon tour, après tant d'autres, une difficulté qui semble hanter certains : celle de la construction de ce que l'on peut appeler l'arme neutronique. Oui, l'arme neutronique utilisée comme une « super-artillerie de champ de bataille », est la meilleure protection contre toute offensive conventionnelle éclair de blindés adverses. Il ne s'agit pas d'une bombe de qualité nouvelle mais d'une munition utilisable si le besoin s'en fait sentir. La question n'est pas grave dans le cadre d'une loi de programme : le problème des coûts de fabrication se pose pour cette arme comme pour les autres charges. En tout cas, c'est un élément indiscutable de rééquilibrage, compte tenu de l'énorme disproportion entre les effectifs de l'Est et de l'Ouest. J'ajouterai que cette arme est efficace contre les blindés sans porter atteinte pour autant aux populations civiles.

Bref, ce fut une grande faute que d'avoir renoncé à la fabriquer : dans notre défense il est absurde de nous priver d'un quelconque moyen, d'une telle arme, d'une telle contribution pour l'avenir.

**M. le président.** Pouvez-vous conclure, monsieur Baumel ?

**M. Jacques Baumel.** Je vais terminer, monsieur le président.

Puisque, mieux que toute autre puissance, la France peut proposer à l'Europe une véritable politique de défense, elle doit le faire ! Il nous faut sortir des rencontres décevantes parce que sans lendemain, ou des vagissements de l'Union de l'Europe occidentale. Il est nécessaire d'en finir avec les égoïsmes industriels qui empêchent toute production en commun d'armements standardisés. Actuellement, en Europe, dix-huit firmes travaillent dans sept pays, sur des engins soviétiques. Il y a dans les armées européennes huit types différents d'armes à feu. Pour l'Europe, il s'agit donc de se défendre elle-même quitte peut-être à commencer par tenter de mettre en commun des structures, des états-majors, notamment des structures franco-allemandes et, si possible, britanniques, en dépit des réticences que nous constatons chez nos partenaires anglais. Il faut surtout que l'Europe accroisse la puissance de ses forces, et mette au point une défense stratégique commune afin d'essayer, sans les Etats-Unis mais avec leur soutien extérieur, de monter définitivement une défense de l'Europe par les Européens. L'Europe doit être défendue par les Européens avec le concours des Américains et non plus, comme c'est le cas depuis quarante ans, par les Américains avec le prudent concours des Européens eux-mêmes.

**M. Jean-Marie Daillet.** Très bien !

**M. Jacques Baumel.** Le rôle de la France n'est pas, comme certains le croient...

**M. le président.** Monsieur Baumel, je vous prie de conclure.

**M. Jacques Baumel.** Je termine, monsieur le président.

Le rôle de la France n'est pas, comme certains le croient, de s'aligner sur les glissements successifs vers le pacifisme de certains de nos voisins. Ce rôle consiste plutôt à arrimer l'Allemagne, notre partenaire, notre voisine et notre alliée, à une défense de l'Europe et de renforcer le camp de ceux qui, en Allemagne et ailleurs, tentent d'endiguer les dérapages de la démission.

N'est-il pas trop tard demanderaient certains ? Non, mais il n'est que temps ! Les Européens doivent savoir que, désormais, il leur faudra assurer l'essentiel de leur défense et, par conséquent, prendre les dispositions qui s'imposent.

Pour nous, Français, il nous faut maintenir, avec cette loi de programmation militaire et au-delà de cette loi, une défense crédible pour interdire à l'adversaire de nous acculer soit à la capitulation, soit à l'apocalypse. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. le président.** La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

### DÉPÔT D'UN RAPPORT

**M. le président.** J'ai reçu de M. Dominique Bussereau un rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur le projet de loi organisant la consultation des populations intéressées de la Nouvelle-Calédonie et dépendances (n° 614).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 629 et distribué.

3

### DÉPÔT D'UN RAPPORT SUR LES RÉSULTATS DE L'APPLICATION DE LA LOI N° 80-384 DU 24 OCTOBRE 1980 CRÉANT UNE DISTRIBUTION D' ACTIONS EN FAVEUR DES SALARIÉS DES ENTREPRISES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES.

**M. le président.** J'ai reçu de M. le Premier ministre un rapport sur les résultats de l'application de la loi n° 80-384 du 24 octobre 1980 créant une distribution d'actions en faveur des salariés des entreprises industrielles et commerciales.

Le rapport sera distribué.

4

### DÉPÔT D'UN RAPPORT SUR LE CONTRÔLE A POSTERIORI DES ACTES DES COLLECTIVITÉS LOCALES ET DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX.

**M. le président.** J'ai reçu de M. le Premier ministre, en application des dispositions de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, un rapport sur le contrôle *a posteriori* des actes des collectivités locales et des établissements publics locaux.

Le rapport sera distribué.

5

### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Cet après-midi, à quinze heures, première séance publique.

Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi de programme n° 432 relatif à l'équipement militaire pour les années 1987-1991 ; (rapport n° 622 de M. François Fillon, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées ; avis n° 554 de M. Jacques Godfrain, au nom de la commission des affaires étrangères ; avis n° 532 de M. Yves Guéna, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

A vingt et une heures trente, deuxième séance publique.

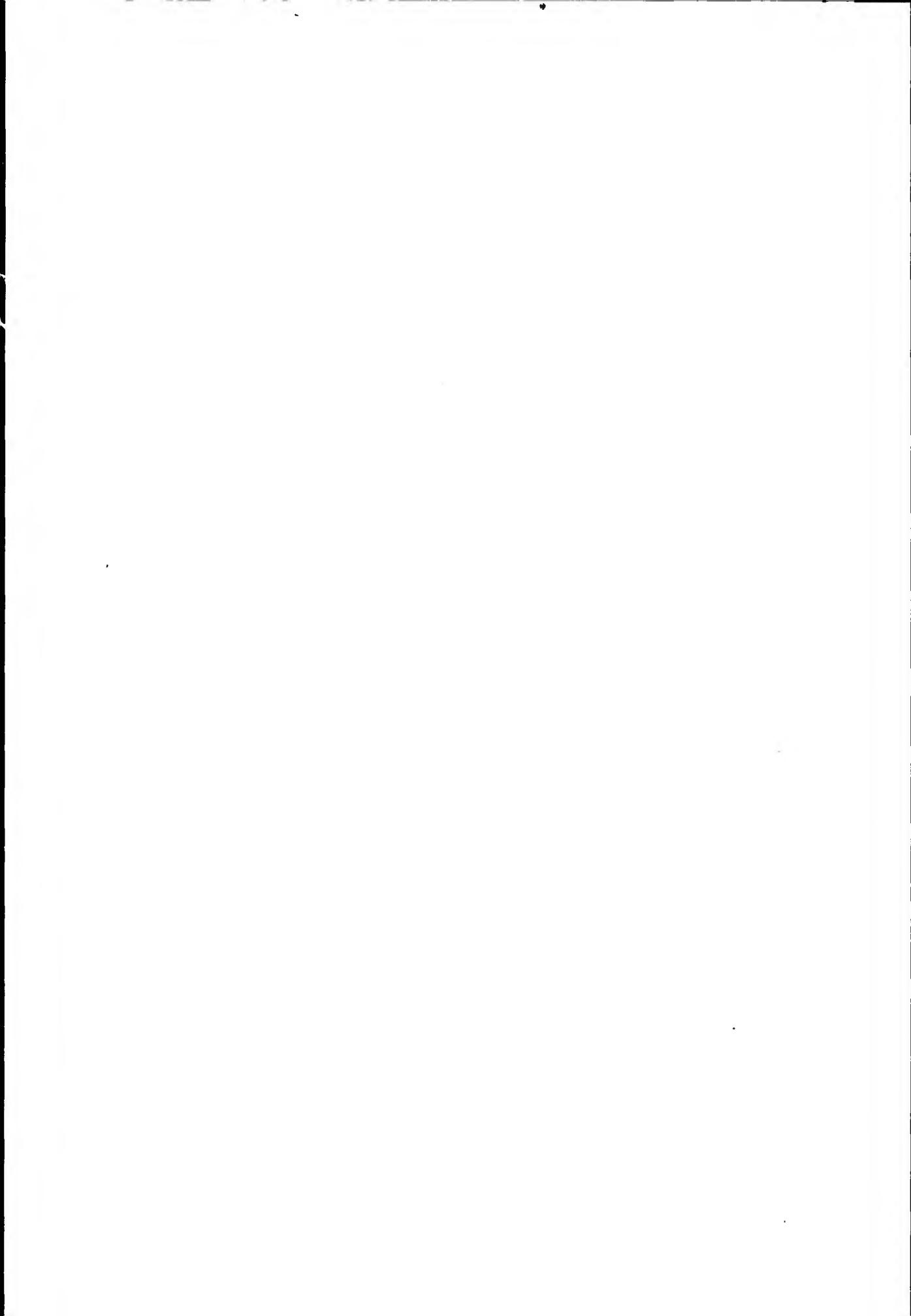
Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(*La séance est levée, le jeudi 9 avril 1987, à zéro heure quarante.*)

*Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,*

LOUIS JEAN



## ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	
Codes	Titres	Francs	Francs	
<b>DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :</b>				
03	Compte rendu..... 1 an	107	961	<b>Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE</b> font l'objet de deux éditions distinctes : - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres.  <b>Les DEBATS du SENAT</b> font l'objet de deux éditions distinctes : - 06 : compte rendu intégral des séances ; - 35 : questions écrites et réponses des ministres.  <b>Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE</b> font l'objet de deux éditions distinctes : - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. - 27 : projets de lois de finances.  <b>Les DOCUMENTS DU SENAT</b> comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.
33	Questions..... 1 an	107	963	
83	Table compte rendu.....	51	85	
93	Table questions.....	51	84	
<b>DEBATS DU SENAT :</b>				
06	Compte rendu..... 1 an	98	534	
35	Questions..... 1 an	98	348	
85	Table compte rendu.....	51	80	
95	Table questions.....	31	51	
<b>DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :</b>				
07	Série ordinaire..... 1 an	684	1 566	<b>DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION</b> 28, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15  Téléphone :      Renseignements : (1) 45-75-82-31 Administration : (1) 45-78-81-39  TELEX : 201176 F DIRJO-PARIS
27	Série budgétaire..... 1 an	201	302	
<b>DOCUMENTS DU SENAT :</b>				
08	Un en.....	684	1 530	
En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.				
Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.				

**Prix du numéro : 3 F**

*(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)*

